

SOMMAIRE

Edito	2
Délibérations du Conseil	3-6
Urbanisme	7-9
Vie communale	10-17
Etat-Civil	18
Vie sociale	19
Vie scolaire	20
Vie associative	21-23
Infos	24-28
Infos – Sécurité	29-30
Environnement	31-33
Vie culturelle	34-37
Tourisme	38

BLOC NOTES

MAIRIE

1 rue François Buloz 74520 VULBENS

Horaires d'ouverture au public :

Mardi de 7h30 à 17h / Jeudi de 14h à 19h **Tél : 04.50.04.35.77** / Fax : 04.50.04.27.63.

Courriel: mairievulbens@orange.fr Site: www.vulbens.fr

POLICE PLURICOMMUNALE

437 rue Villa Mary 74580 VIRY

Tél: 04.50.74.32.28

ASSISTANTES SOCIALES

Les assistantes sociales vous reçoivent en Mairie de Vulbens, 3 mardis par mois, sur rendez-vous auprès du Pôle Médico Social de St-Julien-en-Genevois, au **04.50.33.23.49**.

POSTE DE VULBENS

Horaires d'ouverture :

Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi: 14h30 – 18h

Levée: 14h45 / Tél: 04.50.04.37.91

SERVICE Eau et Assainissement de la CCG

Tél: 04.50.95.99.60 / eau-assainissement@cc-genevois.fr

PROXIGEM Transport public à la demande au **0800.04.74.00** Réservation obligatoire ½ journée à l'avance

ADMR (Aide à domicile en milieu rural)

1 rue François Buloz 74520 VULBENS - Tél: 04.50.04.86.45

Numéros d'urgences

SAMU ou SMUR (urgences médicales :

malaise, intoxication ...): 15

■Gendarmerie : 17

■Pompiers : 18

Centre antipoison: 04.72.11.69.11



Derniers maux, non! Mon dernier mot

Voici mon dernier édito après 25 années consacrées à ma commune ainsi qu'à l'intercommunalité : un mandat de conseiller municipal, un mandat de Maire Adjoint, deux mandats de Maire, deux mandats de Vice-Président à la Communauté de communes, à l'économie tout d'abord, à la petite enfance, social et gérontologie actuellement, Président du Syndicat Pays du Vuache pendant 12 ans, Membre du bureau de l'Association des Maires de Haute-Savoie pendant 6 ans pour représenter mes collègues Maires. J'ai découvert en préparant ce petit mot que c'est près de la moitié de ma vie que j'ai consacré à ce territoire, à ses habitants, à mon village, à mon département, à mon Pays, la France. C'est avec de la joie que je vous quitte, non pas la joie de laisser ma tâche de Maire, mais parce que j'ai le sentiment d'avoir contribué à différentes choses. Notre village s'est modernisé tout en gardant son âme. Il fait partie des 12% de communes françaises à avoir au moins un commerce. Il possède un haut niveau d'équipements. De la joie car je m'étais fixé des objectifs : rendre le patrimoine de la commune comme je l'ai trouvé en arrivant, certes il y a eu des changements mais ils ont été compensés par de nouvelles acquisitions. Les finances sont saines avec un excédent chaque année de 400 000 €, ce n'est pas rien et ceci démontre mon attention pour le bien des finances publiques et mon souci de bien gérer votre argent. De la joie, car Vulbens possède toutes les cartes en main et peut décider de son avenir. Sait-on la chance que l'on a lorsque l'on est maitre de ses décisions ? Combien de communes aimeraient être à notre place ? Combien d'habitants souhaiteraient avoir le même niveau de service ? Le même cadre de vie ? Sachons nous souvenir de tout cela, certains l'oublient et ont la critique pauvre et facile... Les élections approchent. Je souhaite qu'elles se déroulent dans la sérénité. Le débat d'idée doit avoir lieu dans le respect des uns et des autres. Je compte sur l'esprit citoyen de chacun et j'y veillerai. Pour terminer, il me reste un dernier point de réflexion que j'aimerais partager avec vous comme à mon habitude.

Vous avez pu constater que nous sommes surinformés et rarement la « réalité » aura été si malmenée. Pensez aux « fake news » qui circulent. Est-ce la faute des médias, des réseaux ? C'est plus subtil. La réalité est une mais la perception que nous en avons est plurielle. J'ai souvent constaté que les faits semblent avoir peu d'influence sur l'opinion des électeurs. A première vue, le constat que des personnes aient des points de vue divergents et arrivent à des conclusions différentes à partir d'un même ensemble de faits n'est pas un obstacle. En revanche, le problème est que beaucoup de gens n'examinent pas toujours les faits d'abord et ils ne parviennent pas toujours à une conclusion après. Ils font même exactement le contraire : ils décident d'une conclusion et déforment ensuite les faits pour étayer la dite conclusion.

Comment cela est-il possible ? La recherche en psychologie nous dit que notre raisonnement n'est pas toujours orienté vers la recherche de la « bonne » conclusion à partir d'un ensemble donné de faits, mais plutôt pour confirmer une conclusion prédéfinie. Autrement dit, nous voulons confirmer ce que nous croyons déjà. Nous le faisons en recueillant et en interprétant les preuves de manière à appuyer nos croyances antérieures. Pourquoi les faits ont-ils si peu d'importance ? Parce que nous additionnons des arguments de façon opportuniste pour faire correspondre de nouveaux faits à une conclusion que nous avons déià décidée. Nous avons ainsi une forte tendance à supposer que la facon dont nous percevons la réalité est une représentation exacte de ce qu'est la réalité : et ce n'est souvent pas le cas, n'en déplaise à certains qui se reconnaitront! Le problème est que la lentille à travers laquelle nous voulons percevoir notre réalité est souvent déformée, en premier lieu par nos expériences passées, nos connaissances antérieures, nos émotions, nos idées préconçues, nos intérêts personnels... Je pense aussi à ce que certains colportent sur le nouveau plan local d'urbanisme (PLU) qui corrige le PLU du précédent Maire, beaucoup trop grand. Qui des autres communes du Genevois s'est intéressée à ce dossier ? Aucune. Qui, de ces communes, a lu le plan d'aménagement de développement durable (PADD) de Vulbens, véritable Bible pour notre commune, document voté à l'unanimité par le Conseil municipal? Personne. Qui en a compris les enjeux? Personne. Mais la conclusion était préalablement établie sans regarder les faits et malgré 22 hectares déclassés, un autre fait. Il s'agit pour moi d'une malhonnêté intellectuelle qui se colporte comme une « fake news ».

Ceci doit nous inciter à beaucoup de vigilance et d'honnêteté, nous pousser à analyser d'abord les faits, nous faire une opinion après... Que ceux qui ont été épargnés par la perte de terrain s'en souviennent, cela constitue un fait! Que ceux qui ont perdu du terrain se souviennent que ce n'était pas ma volonté, c'est là un autre fait! J'avais rencontré les uns et les autres pour les conseiller, à deux reprises. Certains ont suivi les conseils, d'autres n'en ont eu que faire, dont acte, c'est un autre fait! Et cela constitue la réalité, point.

Dans les prochaines pages, je vous présenterai les faits concernant la MARPA. Je vous souhaite de savoir lire objectivement et tirer les conclusions de ce triste dossier.

Voilà, il est l'heure pour moi de prendre congé de vous. Je vous remercie pour votre confiance, j'ai essayé de faire de mon mieux et j'espère n'avoir oublié personne, si c'est le cas je m'en excuse. Je vous souhaite bonne chance. Je suis serein pour notre avenir et celui de Vulbens! J'ai été fier de vous servir de toutes mes forces. Vive Vulbens!

Votre Maire, Frédéric Budan.

Extraits du Conseil municipal du 18 septembre 2019

1. Modalités d'organisation du recensement 2020

La population de la commune va être recensée du 16 janvier au 15 février 2020. Celle-ci va être divisée en 4 districts, il convient de recruter 4 agents recenseurs et un coordonnateur communal. Ils percevront pour l'ensemble de leur mission une indemnité qui sera définie par arrêté municipal. Délibération approuvée à l'unanimité.

2. Autorisation de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié a un accroissement saisonnier d'activité

Pour faire face à un accroissement d'activité, un recrutement est parfois nécessaire. Le conseil donne l'autorisation au maire de recruter si besoin. Délibération approuvé à l'unanimité.

3. Cession gratuite de terrain consorts GAY / Vulbens

Les consorts GAY représentés par Mme DROUBAY souhaitent céder gratuitement à la commune une parcelle de terrain de 282 m2 qui forme une partie de l'assiette de l'allée des Vinaigriers. Ce terrain en bordure de RD 1206 pourrait être utile dans le cadre d'aménagements futurs de sécurité sur cette route. Délibération approuvé à l'unanimité.

4. Subvention du Département / intempéries du 15 juin 2019

La commune a essuyé de fortes intempéries le samedi 15 juin dernier, ayant provoqué des inondations, des coulées de boues et des dégâts sur les ouvrages publics. L'état de catastrophe naturelle n'a pas été reconnu par la Préfecture mais le Département propose une aide financière. Les dégâts sont estimés à 15 000 € et le Maire propose de solliciter une subvention de 10 000 €. Délibération approuvée à l'unanimité.

5. Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Vulbens

Un arrêté municipal en date du 6 juin 2019 a été pris mettant à l'enquête publique la déclaration de projet et de mise en comptabilité du plan local d'urbanisme, avec le projet de la création d'un collège par le Département. Les conclusions favorables du commissaire enquêteur permettent l'approbation de la déclaration de projet. Délibération approuvée à l'unanimité.

6. Approbation de la modification n°1 du PLU de Vulbens

7. Informations

>Travaux

- ■Le site de collecte des ordures ménagères et de recyclage situé route du Carroz va être déplacé chemin de la Fraxinelle, en face des ateliers municipaux. Un nouveau container enterré sera ajouté et les bas de tri seront au nombre de 6 au lieu de 3, auxquels s'ajouteront un point de dépôt des cartons et un point de collecte des textiles.
- ■La réfection des enrobés de la rue François Buloz a permis de refaire un marquage au sol approprié au partage de la voie entre les cycles et les véhicules et de recréer un plateau de ralentissement au niveau de l'école. Le déplacement à vélo est ainsi encouragé, autant pour les touristes empruntant la Via Rhôna que pour nos habitants et surtout nos écoliers.
- ■Une partie de l'éclairage public dans les secteurs Buloz et Molassière ne fonctionnait plus : plus d'un mois a été nécessaire pour trouver la panne qui est désormais résolue.

>Affaires scolaires

- ■L'école a accueilli le 2 septembre dernier, 226 enfants répartis dans 9 classes. Une équipe de 9 animatrices assurent les temps périscolaires matin, midi et soir, avec toujours une cantine proposant des repas fabriqués sur place.
- La rentrée s'est également effectuée à la Maison familiale, avec 170 élèves et l'ouverture d'une classe supplémentaire de Première.

≻CCG

- ■Le bilan du SCoT a été rendu public, avec quelques chiffres à retenir. La CCG compte 22 800 logements, composés en moyenne de 2,29 habitants, âgées en moyenne de 36,5 ans, avec une forte augmentation des familles monoparentales et 10 665 frontaliers.
- ■Les 2 semaines de travaux à la déchetterie ont occasionné d'énormes incivilités, avec des dépôts sauvages de déchets. Si l'on peut déplorer que les usagers aient été prévenus un peu tard de la fermeture, il n'en reste pas moins que certains comportements sont déplorables.

Retrouvez l'intégralité des comptes-rendus des séances du Conseil Municipal sur le site vulbens.fr et sur les panneaux d'affichage de la commune.



Extraits du Conseil municipal du 15 octobre 2019

1. Modification du tableau des emplois permanents

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. Le Centre de gestion de la FPT 74 a donné un avis favorable en date du 24/09/2019. Délibération approuvée à l'unanimité.

GRADES	Nbre de	TC / TNC
	postes	
Attaché territorial	1	Tps complet : 35h / 35h
Adjoint administratif	1	Tps complet : 35h / 35h
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	Tps complet : 35h / 35h
Adjoint administratif principal 1ère classe	1	Tps complet : 35h / 35h
Agent de maîtrise principal	1	Tps complet : 35h / 35h
Adjoint technique principal 2ème classe	2	Tps complet : 35h / 35h
Adjoint technique	1	Tps non complet : 3h / 35h

2. Subvention à l'association « l'Accorderie du Genevois »

L'Accorderie sollicite une aide financière de 150 € pour pouvoir développer son activité. Cette association qui met en avant l'entraide et l'échange de services ou de matériel n'a pas d'autres sources de financement que la CAF et les subventions. Le Conseil, à l'unanimité, accorde une subvention de 150 € pour l'année 2019.

3. Présentation du futur collège du Vuache par le Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie Christian MONTEIL

(Voir le détail p.8 et 9)

Extraits du Conseil Municipal du 13 novembre 2019

1. Cession de terrain M. Mme Laing / commune de Vulbens

Une portion de terrain de 71 m² de Mr et Mme LAING constitue la voie publique. Il convient de régulariser la situation et d'approuver la cession gratuite du terrain. Délibération approuvée à l'unanimité.

2. Cession de terrrain Mr Bullier/commune de Vulbens

Une portion de terrain de Mr Bullier constitue la voie publique alors que du terrain communal se trouve dans son jardin. Un échange de terrain à hauteur de 48 m² avec Mr Bullier et la cession gratuite à la commune du solde de 12 m² est approuvé à l'unanimité.

3. SYANE 74 : Diagnostic des installations d'éclairage public

Le syndicat des énergies et de l'aménagement du numérique de la Haute-Savoie (SYANE) a réalisé comme prévu par la délibération du Conseil municipal du 17 mai 2017, le diagnostic des installations d'éclairage public de la commune d'un montant de 6 606 € TTC avec une participation financière de la commune de 4 954,50 € et des frais généraux s'élevant à 198,18 €. Le Conseil à l'unanimité approuve le plan de financement et la répartition financière.

4. Convention cadre pour la réalisation du collège du Vuache avec le Département de la Haute-Savoie et la Communauté de communes du Genevois

Le département à la charge de la construction et l'entretien des collèges, il lui convient de définir la cartographie des besoins et de veiller à programmer la réalisation d'établissements en adéquation avec la démographie des territoires.

La réalisation du collège du Vuache a été acté par l'Assemblée Départementale.

La commune et la Communauté de communes du Genevois sont partenaires de sa réalisation. Le Département dispose de la maîtrise d'œuvre des équipements afférents aux collèges. Toutefois, l'utilisation partagée des équipements sportifs en dehors du cadre de l'enseignement physique et sportive autorise une compétence partagée des acteurs publics. Afin de veiller à l'efficience de la conduite de cette opération, il convient de procéder à un partage des rôles entre les acteurs. Dans ce cadre, le Département de la Haute-Savoie, la Communauté de communes du Genevois et la commune ont souhaité établir une convention de cadre. Délibération approuvée à l'unanimité.

5. Procédure de déclaration d'utilité publique terrain MARPA – Choix du cabinet d'études

Le terrain d'assiette de la future MARPA est zoné Ue au PLU pour équipement public. Afin de garantir l'avenir que ce terrain aura bien vocation à être réservé pour ce projet, il est demandé au Conseil municipal d'initier une procédure afin de demander au Préfet de la déclarer d'utilité publique.

La consultation de 4 cabinets a fait apparaître les tarifs suivants :

-A&F assistance foncière 2 100 €HT -Sarl FCA 2 950 €HT -MARCELEON 4 800 €HT -SAFACT 6 072 €HT Le Conseil s'oppose par 7 voix pour 8 contre à l'engagement de la procédure d'utilité publique.

Extraits du Conseil Municipal du 13 novembre 2019

6. Informations

≻Police pluricommunale

Mickaël Florence de la police pluricommunale du Vuache expose au conseil le projet de mise en place d'un maillage de vidéosurveillance le long des communes de Chevrier à Viry. Il s'agit de pouvoir identifier après les faits constatés tels que délit de fuite, accident, vandalisme, excès de vitesse, les véhicules impliqués donc leur propriétaire.

Le système de consultation des enregistrements est verrouillé et accessible uniquement aux personnes désignées (maire, DGS, policiers dont les entrées dans la consultation sont enregistrées et répertoriées. Le système est communicable sur réquisition de la gendarmerie et de la police.

La proposition concerne l'installation d'une caméra VPI avec lecteur de plague sur le giratoire du centre ECLA.

Le groupement de commande serait assuré par la commune de Valleiry et la part de Vulbens s'élèverait à environ 20 000 € subventionnable à hauteur de 40% en moyenne.

≻Travaux

- ■Le renouvellement du parc d'éclairage public se fait progressivement et les avantages sont visibles. Auparavant les lampadaires éclairaient autant la voie publique que les riverains, désormais 90 % de la lumière se porte sur la voirie. Il faut poursuivre ce progrès en 2020 et 2021 grâce aux 40 % de subventions assurés par le SYANE 74.
- Les agents techniques ont constaté une recrudescence des décharges sauvages suite à l'instauration des badges pour entrer à la déchetterie.
- ■Le comité Agenda 21 va travailler sur l'aspect accessibilité PMR dans la commune.

≻Ecole

- Le conseil d'école a remercié Ludovic, agent technique pour les travaux d'aménagement et sa participation comme intrus dans les exercices de sécurité.
- Les parents demandent s'il est possible de tracer une voie piétonne sur la Vy Caquet et d'ajouter des tranches de quotient familial et de faire des tarifs à la demi-heure.

Extraits du Conseil Municipal du 22 janvier 2020

1.Fiche Agenda 21 Les voix de Vulbens / Subvention association Nos mémoires vives

Monsieur le Maire rappelle qu'une fiche Agenda 21 consistant à réaliser un documentaire audiovisuel sur l'histoire vécue du village à partir du recueil des témoignages oraux des aînés de Vulbens avait été validé par le Conseil sous réserve de l'obtention d'une subvention complémentaire de la part de la Fondation de France.

Il a le plaisir de faire savoir que la Fondation de France versera une subvention de 8 700 €.

Les versements de la commune à l'association Nos mémoires vives sont donc prévus comme suit :

>3 000 € dès que possible sur demande de l'association

➤ 3 000 € sur présentation d'un rapport d'avancement présenté à la Fondation de France

➤4 120 € sur présentation du rapport final à la Fondation de France.

1 000 € resteront provisionnés en Mairie pour l'édition d'un livre.

Le Conseil à l'unanimité approuve les modalités de financement de l'opération Les voix de Vulbens telles que décrites ci-dessus et l'autorise à recevoir le financement de la Fondation de France de 8 700 € et à reverser la subvention de 10 120 € à l'association Nos mémoires vives.

2.Autorisation de mandater des dépenses d'investissement

Monsieur le Maire informe les Conseillers que des dépenses d'investissement doivent être payées avant le vote du budget primitif 2020. Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de mandater ces dépenses. Le Conseil à l'unanimité adopte les ouvertures de crédit suivantes :

202	Frais d'urbanisme	17 700 €
2031	Frais d'études	2 907 €
205	Concession pour licence, brevet	1 836 €
2184	Mobilier scolaire	446€
2188	Autres immobilisations	1 305 €

Dit que les crédits seront reportés au budget primitif 2020.

3.Charte PLUi de la Communauté de communes du Genevois / avis du Conseil

Monsieur le Maire invite le Conseil à débattre sur la charte de gouvernance pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) proposé par la CCG. Le point positif est que la représentativité est assurée de façon égale : quelle que soit la taille de la commune le nombre de d'élus par commune est le même.

Extraits du Conseil Municipal du 22 janvier 2020

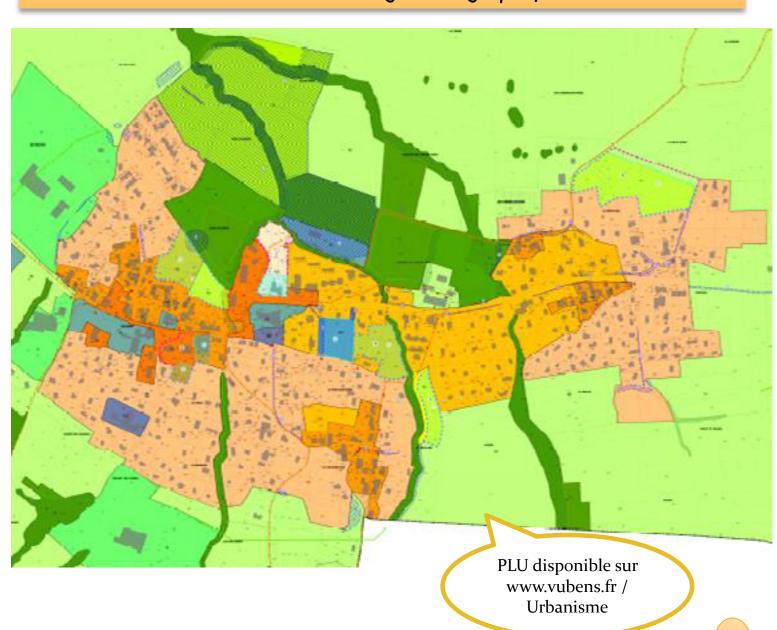
En revanche, un certain nombre de points devraient être ajoutés :

- •Le droit de préemption devrait rester un droit de la commune qui connaît mieux les terrains stratégiques de son territoire
- •La commune devrait rester maîtresse de son zonage et la CCG quant à elle définirait les règles de chaque zone.
- Le Conseil remarque que cette charte aurait pu être réalisée par les futurs nouveaux élus et prend note qu'il s'agit simplement de laisser une base de travail pour le prochain mandat.

4.Informations

- ➤La déchetterie se trouve depuis quelques temps dans un état innommable : les containers sont pleins à ras bord, tout est désorganisé et les gens repartent faute de pouvoir laisser leurs déchets. Un point sera fait avec la CCG qui gère le site.
- ➤ Vigilance démarchage abusif : une personne circule dans le secteur pour demander de l'argent notamment aux personnes âgées. De manière générale, il faut rester prudent à l'égard de tout démarchage à domicile.

Plu de Vulbens - Règlement graphique





Vous avez des projets de construction, de rénovation, d'aménagement extérieur ou de démolition :

N'oubliez pas que tous ces travaux selon les cas, doivent obligatoirement faire l'objet d'un permis ou d'une demande préalable.

Ils devront répondre en fonction de leur nature, de leur situation, à des normes d'urbanisme précises. Les dossiers de demande dont vous avez besoin vous seront fournis par la mairie ; vous pouvez également les télécharger sur internet. Ils seront étudiés par un professionnel de l'urbanisme pour les permis de construire et par la commission urbanisme de la commune pour les déclarations préalables.

Le délai d'instruction varie entre 1 et 3 mois en fonction du type de demande déposée. Attention, il peut être prolongé en cas de demande de pièces complémentaires ou manquantes au dossier.

Ainsi sont soumis à :

Déclaration préalable

(Anciennement demande de travaux)

- Les clôtures de toutes natures (sachant que la hauteur maximum autorisée est de 1,60 m)
- Les portails (selon les situations et les secteurs de constructions, un recul par rapport aux voies publiques pourra être demandé)
- Les piscines de moins de 100 m²
- Les travaux de ravalement
- Les nouvelles constructions supérieures ou égales à 5m² et inférieures ou égales à 20 m² de surface plancher (abri de jardin ou de voiture)

- Les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'une construction
- Les agrandissements inférieurs ou égaux à 40 m² de surface de plancher
- Les changements de destination d'un bâtiment existant (lorsque les travaux ne sont pas soumis à un permis de construire)
- Les simples divisions de parcelles
- Le stationnement de caravane sur un terrain non autorisé à cet endroit
- Les murs de soutènement

Permis de construire

- Tous agrandissements de plus de 40 m² de surface de plancher
- Toutes constructions nouvelles de plus de 20 m² de surface plancher
- Certains travaux situés en secteurs sauvegardés

Permis de démolir

(En vigueur uniquement dans certaines zones du PLU)

 Les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'un bâtiment

Permis d'aménager

- Les lotissements (lorsqu'ils ne constituent pas une simple division de terrain)
- Les terrains de camping et les parcs résidentiels de loisirs

Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller en amont sur les obligations et les démarches à suivre pour monter vos projets.

Particularité : Les piscines, en plus des obligations prévues par le PLU, devront répondre à des règles de sécurité imposées par la loi. N'oubliez pas de contacter votre assurance pour qu'elle vous informe sur les mesures à prendre.

Toutes ces dispositions sont garant es d'un environnement rural de qualité. La commission d'urbanisme de votre commune s'engage à faire appliquer ces règles dans le respect de la loi en vigueur.

Permis de construire accordés en 2019

➤ Rénovation / Création FERRAND Sylvain SCHALLENBERGER Kévin ➤ Projets immobiliers

KAUFMAN & BROAD: 39 logements SCCV LA POMMERAIE: 33 logements SNC MARIGNAN RESIDENCES: 59 logements PLU de Vulbens

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE de la CCG du 16 septembre 2019

Pierre-Jean Crastes rappelle que la commune a approuvé le 20 mars dernier son PLU, sur lequel la CCG ainsi que l'Etat ont émis un recours gracieux demandant qu'un certain nombre de parcelles fassent l'objet d'un classement différent.

La commune a délibéré à nouveau le 17 juillet dernier sur un nouveau projet de PLU et a apporté un certain nombre de modifications par rapport au précédent.

Notre PLU a donc bien été approuvé par la CCG et l'Etat.



Futur collège de Vuache

✓ Le collège de Vulbens :

Le site, d'une capacité maximale de 700 élèves, sera implanté sur la zone des grands Chavanoud, située sur la commune de VULBENS.

Le projet architectural qui a été retenu est celui de l'équipe EPICURIA ARCHITECTES, les études de maitrise d'œuvre ont débuté pour aboutir sur un permis de construire mi-novembre. Ce collège se déploiera sur près de 10 000 m².

Le coût estimé est de 29 M€. Il sera financé à 100 % par le Département.

Objectif d'ouverture : Septembre 2023.



L'opération comprend les bâtiments d'enseignements avec notamment :

- •18 salles banalisées, 2 salles d'arts, un pôle sciences et technologique de 7 classes et une salle ULIS,
- •Un centre de la connaissance de la culture associé à une vie scolaire positionnés au cœur de l'établissement,
- •Une demi-pension d'une capacité de production de 700 rationnaires avec la possibilité de confectionner des repas supplémentaires pour les besoins de la commune,
- •Un ensemble dédié à l'administration, l'accueil des élèves, l'encadrement pédagogique, le pôle santé, l'ensemble des locaux de maintenance et les logements de fonction,
- •Un préau et un espace récréatif protégés des vents par les bâtiments d'enseignement situés sur deux niveaux,
- •Une halle sportive complétée par deux salles multi activités,
- •Un parking cars scolaires, une aire d'évolution sportive extérieure, les stationnements et les voiries d'accès complètent le projet.
- •Un accent sera également porté sur la sécurisation pour les cyclistes aux abords immédiats du collège avec une connexion sur la VIA RHONA située à proximité









Urbanisme

Futur collège du Vuache

✓ Approche architecturale :

Le collège s'implante en se protégeant des plus grandes contraintes du site, à savoir, le bruit de la route départementale au sud et les vents dominants au sud-est. Cette position produit une intériorité simultanément protégée et ouverte vers l'ouest, la nature et le grand paysage montagneux.

Les faîtages légèrement désaxés par rapport aux bâtiments, apportent une relecture contemporaine des grandes toitures traditionnelles des maisons du genevois

L'établissement s'organise en trois volumes linéaires : une aile nord à rez-de-chaussée, abritant les espaces sportifs et manifestations ; une aile centrale et une aile sud à un étage, abritant les locaux du collège. Ceux-ci s'implantent dans le même sens que la route départementale, mais à l'écart de celle-ci. Depuis le hall principal, situé à l'interface entre parvis et cour, un escalier principal permet d'acheminer les élèves à l'étage. D'autres escaliers, accessibles depuis des points différents du préau, permettent de monter directement depuis la cour à l'étage et, inversement, accéder rapidement à celle-ci aux intervalles entre cours.

✓ Approche technique d'ordre générale :

Le projet est constitué majoritairement d'une ossature bois, à l'exception des dalles des rez-de-chaussée, du noyau d'ascenseur et du rez-de-chaussée du bâtiment A, qui sont en béton armé.

Les toitures sont réalisées avec des poutres en bois lamellécollé à double pente, la Couverture sèche est réalisée en zinc à joint debout pour les toitures principales et les toitures des logements de fonction.

Les Revêtements de Façades sont réalisés en vêture en zinc à joint debout en ossature bois sur la hauteur complète en jonction avec la couverture et les façades sont complétées par des habillages en pierre calcaire et chaux sur les murs pignons du collège.

L'ensemble des menuiseries extérieures est prévu en menuiseries mixtes bois / aluminium laqué à rupture de pont thermique et à isolation thermique et acoustique renforcée. Elles sont complétés par des brises soleil orientables aluminium (BSO)

✓ Objectifs environnementaux du projet :

Les objectifs de performance énergétique et de niveau de consommation d'énergie correspondent à un niveau RT2012-40 %.

Afin de limiter les consommations liées au chauffage et de favoriser le confort des occupants en hiver, les concepteurs s'attacheront à assurer le captage de l'énergie solaire en hiver et à la conserver grâce à une enveloppe isolante en laine de bois performante et étanche à l'air.

Ces dispositions seront complétées en été pour permettre de limiter les surchauffes estivales par des protections solaires extérieures (BSO), une ventilation free-cooling, assurée par la ventilation mécanique double flux et sera mise en route la nuit, permettant d'apporter la fraicheur de l'air nocturne dans le bâtiment. L'inertie intérieure des bâtiments, apportée par les dalles et par le choix d'un isolant en laine de bois, permettra en outre un stockage de cette fraicheur nocturne pour la diffuser en journée.

✓ Choix de partis des éléments de production de chaleur :

Pour atteindre les performances énergétiques du programme, il sera mis en œuvre 2 chaudières bois granulés de 450 kW. Les granulés seront acheminés toutes les deux semaines dans un silo attenant à la chaufferie par conduit de soufflage. L'Eau Chaude Sanitaire de la cuisine et des vestiaires sera produite localement à partir de deux préparateurs ECS indépendants.

✓ <u>Le recours aux énergies renouvelables :</u>

Après avoir diminué au maximum les consommations énergétiques nécessaires au fonctionnement (selon les dispositions présentées ci avant), le projet atteindra un niveau « Énergie 3 ».

Pour être encore plus performants et dépasser les objectifs environnementaux et énergétiques visés, le projet intègre une production photovoltaïque en couverture, d'une puissance de 45kWc. Cette disposition pourra être complétée sur une plus large partie des parkings pour atteindre l'autonomie énergétique.

Maison pour personnes âgées (MARPA): autonomie et fin de vie

Le Conseil municipal du mois de novembre 2019, qui a accueilli, une fois n'est pas coutume, du public... (invité ?), après en avoir délibéré par 7 voix pour et 8 voix contre, s'est opposé à l'engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique pour l'acquisition du terrain nécessaire à la construction de la Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie (MARPA).

Comment en sommes-nous arrivés là ? Voici un rappel des faits.

- ■La Communauté de communes du Genevois a défini, dans son projet de territoire de 2014-2020, la création d'une résidence senior à financement privé. Dans ce cadre, la commune de VULBENS commence en 2017 un projet d'utilité publique sur le territoire du Vuache, avec le projet de construction d'une MARPA.
- Pour ce faire, la commune de Vulbens souhaite acquérir une parcelle qui répond aux critères en matière de MARPA avec un cahier des charges très précis : plain-pied, proximité des commerces et services, possibilité d'un petit jardin... Le projet prévoit une maison d'accueil de 22 logements, un parking public utile aux commerces locaux ainsi qu'un petit collectif pour loger le personnel de la MARPA. En effet, il est très difficile dans notre secteur de recruter du personnel d'aide à la personne, dont les salaires s'établissent à 1 300 € par mois avec des loyers très élevés.
- ■Le propriétaire du terrain pressenti, qui possède de nombreuses propriétés sur la commune, a été rencontré à plusieurs reprises avant l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) en présence de membres du Conseil municipal de Vulbens. Le projet lui a été expliqué à plusieurs reprises, sans réponse de sa part sur les propositions qui lui ont été faites.
- Le 20 septembre 2017, Délibération du conseil municipal : 12 voix pour, 2 abstentions : Signature d'une convention d'accompagnement du projet de création d'une MARPA sur la Commune de Vulbens avec la Mutuelle Sociale Agricole qui sera le porteur de projet, pour 8 400 €.

A l'issue de deux rencontres avec le propriétaire et un membre de la famille, Monsieur le Maire s'engage à n'acquérir ladite parcelle que si le Département de la Haute Savoie donne son accord pour l'exploitation d'une MARPA. Accord indispensable pour une aide financière par le Département des pensionnaires de la MARPA, cette dernière ayant une vocation sociale en faveur des plus démunis ou des personnes à petites retraites.

Le 17 décembre 2018, Monsieur le Maire fait une proposition d'achat au propriétaire sur la base de l'avis des domaines sur la valeur vénale du terrain classé en Zone Au, avec obligation d'opération d'ensemble, une contrainte de la loi Notre, soit 700 000 €. Ce prix restera la proposition tout au long de la discussion.

- ■Le 4 janvier 2019, le Département de la Haute-Savoie signe son arrêté d'autorisation de la résidence autonomie sur la commune de Vulbens. Le dossier a été voté à **l'unanimité** par la commission départementale ad-hoc. Monsieur le Maire se rapproche du propriétaire comme indiqué précédemment.
- ■Le 21 janvier 2019 : Retour du commissaire enquêteur sur l'enquête publique du nouveau PLU de la commune de Vulbens : pour permettre le projet, le terrain prévu est classé en zone Ue pour équipement public. Aucune notification, ni réaction du propriétaire sur le nouveau classement. Le terrain en zone Au passe en zone Ue.
- ■Le 04 février 2019, le propriétaire donne son accord pour la vente du terrain, par la voix d'un membre de la famille présenté comme représentant de la famille. Il est présent lors des rencontres avec le propriétaire, Monsieur le Maire et ses collaborateurs. Il est l'interlocuteur de la commune et c'est lui qui donne l'accord oral de la vente à la commune. Il demande au nom du propriétaire, et met en condition de la vente, le fait que la commune réintègre dans le Plan Local d'Urbanisme en zone constructible, une parcelle du propriétaire située au cœur de la commune. Le terrain était constructible dans le précédent PLU et l'Etat a fait la même demande. Ladite parcelle sera rétablie, Monsieur le Maire accédant à la demande du propriétaire. Elle revient donc à son état d'origine.
- Le 08 février 2019, Monsieur le Maire remercie le propriétaire, par courrier, d'avoir accepté la vente de la parcelle. Il y est rappelé le prix de vente conforme à l'accord donné et à l'avis des domaines en date du 17 décembre 2018, ainsi que la promesse de traiter avec le notaire du propriétaire, autre condition demandée par ce dernier. Ce courrier n'a pas généré de réponse du propriétaire ou du membre de la famille. Le prix s'élève à 700 000 €.
- ■Dès le 11 février 2019, Monsieur le Maire se met au travail pour le montage financier du dossier qui est prêt le 05 juillet 2019. En effet, ces démarches sont longues et demandent différents avis, comme celui du Département et de la Communauté de communes du Genevois.
- •Le 20 mars 2019, Délibération du conseil municipal de Vulbens à l'unanimité : MARPA : Signature de la convention avec la MSA pour la phase 2 du projet pour 13 440 €.
- Le 20 mars 2019, Délibération du conseil municipal de Vulbens à **l'unanimité**: Demande d'intervention de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74) pour le portage de l'achat du terrain d'assiette de la MARPA soit 700 000 €. Le choix du portage par l'EPF s'impose pour éviter une dépense conséquente et immédiate pour la commune.

Mais surtout la commune bénéficie de l'EPF d'une subvention de 100 000 € pour le projet.

Maison pour personnes âgées (MARPA): autonomie et fin de vie

Le remboursement des 600 000 € s'étalerait donc sur 10 ans soit 60 000 € par an pour la commune.

- ■Le 20 mars 2019, Délibération du Conseil municipal de Vulbens : **10 voix pour**, 2 contre, 3 abstentions : Approbation de la révision générale n°1 du Plan local d'urbanisme et du zonage de l'assainissement des eaux pluviales.
- ■Le 10 avril 2019, Délibération du Conseil municipal de Vulbens à **l'unanimité** : Achat du terrain d'assiette de la future MARPA.
- ■En avril 2019, trois conseillers municipaux se rendent chez le propriétaire. Ils n'ont pas informé Monsieur le Maire de cette démarche et encore moins des conversations tenues. A ce stade, les noms des dits conseillers ne sont pas connus de Monsieur le Maire ni du Conseil municipal. C'est le membre de la famille qui informe Monsieur le Maire de ces visites.

Début juin 2019, le membre de la famille envisage un dépôt de plainte.

- ■Lors de la séance du conseil municipal du 19 juin 2019, Monsieur le Maire aborde ce point dans les divers. Il présente la situation et seul un conseiller municipal confirme qu'il s'est bien rendu à 2 reprises au domicile du propriétaire, à la demande de ce dernier, dit-il. Personne d'autre ne prend la parole.
- ■Le 04 juillet 2019, lors d'une conversation téléphonique, le membre de la famille donne à Monsieur le Maire les noms des deux autres conseillers qui se sont rendus chez le propriétaire. Les 3 personnes confirment ces visites à Monsieur le Maire lors d'une rencontre individuelle en Mairie.
- ■De février à juin 2019, ignorant tout de ce qui s'est passé (rencontres entre le propriétaire et les 3 conseillers), Monsieur le Maire poursuit son travail pour le montage du dossier : il faut créer une association nécessaire à la gestion du projet avec la nécessité d'engendrer 3 commissions : architecture, projet social, et financier. En effet, c'est une association accompagnée par un bailleur social qui construit et exploite la MARPA. Le rôle de la commune se « cantonne » à fournir le foncier. La commune n'intervient pas dans le processus de construction et de gestion futur.
- ■Un appel est lancé à toutes les personnes et élus sensibles à ce projet. La visite d'une MARPA de l'Ain est organisée et c'est un peu plus de 20 personnes qui vont se constituer en association dont un élu de chacune des 8 communes du Vuache : Viry, Chênex, Valleiry, Jonzier, Savigny, Dingy en Vuache, Chevrier et Vulbens. On compte aussi des représentants des diverses associations de personnes âgées et un médecin. Les commissions se réunissent à plusieurs reprises et travaillent de manière intensive.

Les statuts de l'association sont déposés à la Préfecture. Le budget de l'opération est bouclé et l'architecte est choisi après concours.

Les 3 commissions ont produit des rapports validés par le conseil d'administration de l'association. Le projet est présenté à Monsieur le Sous-Préfet de Saint Julien : il reçoit un très fort soutien de l'Etat pour ce projet structurant du territoire.

- ■Le 27 avril 2019, Parution au Journal officiel de la création de l'association MARPA du Vuache qui gérera la MARPA.
- ■Le 07 mai 2019, la Communauté de communes du Genevois (CCG), qui soutient l'initiative de la commune de Vulbens, vote à **l'unanimité** un avis favorable à la demande de portage foncier par l'EPF pour la commune de Vulbens.
- ■Le 19 juin 2019, Délibération du conseil municipal de Vulbens par 13 voix pour, 2 abstentions : décision de portage foncier par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74) du terrain de la MARPA.
- ■Le 19 juin 2019, Délibération du conseil municipal de Vulbens par **13 voix pour**, 2 abstentions : MARPA : partenariat commune, MSA, EPF74, Haute-Savoie Habitat, bailleur social constructeur.
- Fin juin 2019, l'Etablissement Public Foncier (EPF) confirme à Monsieur le Maire qu'un rendez-vous est fixé pour le 05 juillet 2019 avec le membre de la famille et le propriétaire afin de signer un compromis de vente.
- ■Le 04 juillet 2019, Monsieur le Maire appelle l'EPF pour savoir si le rendez-vous aura bien lieu. Cette signature n'aura pas lieu, le propriétaire n'étant pas disponible. L'EPF propose alors d'autres dates sans réponse du propriétaire.

Ce même 04 juillet 2019, Monsieur le Maire prend contact par téléphone avec le membre de la famille pour obtenir des informations sur le déroulement de la vente et connaitre la date de la signature de la promesse de vente. Ce dernier informe Monsieur le Maire que 3 conseillers municipaux se sont rendus à plusieurs reprises chez le propriétaire pour évoquer la vente du terrain. Il explique qu'à ce jour, le propriétaire n'est plus vendeur et que dorénavant c'est une autre personne qui gère les affaires de ce dernier. Le membre de la famille apprend en date du 04 juillet 2019 lors d'une rencontre au domicile du propriétaire qu'il n'a plus la charge de ses affaires.

Le nouveau gestionnaire est un ancien habitant de Vulbens résidant en Suisse. Il est de la famille de l'un des 3 conseillers municipaux qui est intervenu auprès du propriétaire.

Monsieur le Maire prend contact avec le nouveau représentant du propriétaire et l'informe de l'attente de l'EPF pour une date de signature.

Maison pour personnes âgées (MARPA) : autonomie et fin de vie

- ■Le 04 juillet, la Mairie reçoit des courriers datés du 12 juin 2019 pour celui du propriétaire et du 15 juin 2019 pour celui du nouveau gestionnaire, courriers qui informent du changement de gestionnaire.
- ■Le 05 juillet 2019, Monsieur le Maire prend contact avec le nouveau gestionnaire afin de l'informer qu'il va lui transmettre toutes les pièces du dossier puisque ce dernier indique qu'il n'a aucune information officielle.
- ■Le 16 juillet 2019, le nouveau gestionnaire affirme qu'à ce stade, il s'oppose à toute décision sans avoir parlé au Président de la Communauté des Communes du Genevois. Le nouveau gestionnaire demande que le projet soit transféré sur la commune voisine de Valleiry. Il rencontre le Président de la CCG qui lui confirme que c'est un projet de la commune de Vulbens dans le cadre du projet de territoire de la Communauté de Communes.
- ■Le 08 juillet 2019, Monsieur le Maire adresse un courrier en recommandé au gestionnaire. Figure dans ce courrier toutes les pièces du dossier ainsi que 2 dates de propositions de rendez-vous pour la signature avec l'EPF pour le compromis de vente tel que prévu.
- Il est aussi convenu que Monsieur le Monsieur rencontre à nouveau les parties, le mardi 16 juillet 2019 pour répondre à des questions éventuelles. Le rendez-vous sera annulé le jourmême par SMS, par le gestionnaire.
- ■En date du 24 juillet 2019, le gestionnaire signifie à l'Etablissement public foncier, qui porte la démarche pour la commune, du refus de vendre la parcelle à la commune.
- ■Le 22 août 2019, la commune fait une proposition d'échange de terrain constructible au propriétaire qui est refusée par le propriétaire et par le gestionnaire.
- ■Le 13 novembre 2019, le Conseil municipal de Vulbens, après en avoir délibéré, par 7 voix pour et 8 voix contre, s'oppose à l'engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique pour l'acquisition du terrain nécessaire à la construction de la Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie (MARPA). Cette démarche faisait suite à l'impossibilité de trouver un accord avec le propriétaire qui a donné son accord dans un premier temps avant de se rétracter arguant de divers arguments : ne se souvient plus d'avoir donné son accord, prix trop bas, projet à faire dans une autre commune, sur un autre terrain propriété de la commune (terrain en pleine pente), sur des terrains voisins.

Pour les membres du Conseil ayant voté contre : « il y a des doutes sur le fait que le propriétaire ait donné son accord, accord oral. Le dossier a été mal monté et la façon de faire n'était pas la bonne ». A la question de Monsieur le Maire : comment fallait-il alors faire ? Aucune réponse.

- ■Une démarche d'utilité publique consiste à demander le classement du terrain d'intérêt public. Le conseil municipal peut alors décider d'acquérir le terrain par expropriation moyennant le paiement du terrain.
- ■Un nouveau fait vient compléter le dossier. Après la révision du PLU, le terrain est désormais classé en zone Ue pour équipement public, ce qui lui fait perdre de la valeur puisqu'on ne peut mettre qu'un équipement public dessus. Alors que Monsieur le Maire s'était engagé sur un prix de 700 000 €, les différentes interventions des uns et des autres conduisent indirectement à une baisse du prix. Le prix des domaines indique maintenant 500 000 €. Il faudra se souvenir dans le futur de ce prix, si plus tard, une nouvelle négociation est possible.
- ■Le 18 novembre 2019, Monsieur le Maire informe le bureau des Maires de la Communauté de communes du Genevois (CCG) de la décision du Conseil municipal de Vulbens de ne pas donner suite au projet. Il est décidé de chercher une nouvelle commune d'implantation. Selon les critères nécessaires à une MARPA, les communes de Valleiry ou Viry sont seules identifiées.
- ■De novembre à ce jour, des discussions ont lieu pour sauver le projet. La nécessité est une nouvelle fois démontrée lors de la réalisation d'une étude sur la pertinence et la faisabilité d'une éventuelle prise de compétence « politique vieillesse » par la CCG de janvier 2020.

Viry n'a aucun terrain disponible. Valleiry a un terrain, propriété de la CCG, mais la commune imagine une autre destination privée et son aménagement semble très couteux. Le dossier est terminé.

7 délibérations du conseil municipal de Vulbens dont 3 à l'unanimité, 1 délibération de la CCG à l'unanimité, 1 délibération du conseil départemental à l'unanimité, 1 délibération de l'EPF à l'unanimité et au final 1 délibération du Conseil municipal de Vulbens contre la déclaration d'utilité publique. Tout ça pour ça, voici les faits.

Je respecte la démocratie et le vote du Conseil municipal de Vulbens.

Mais sincèrement, je voudrais m'excuser auprès de tous ceux qui ont cru en ce projet. D'abord auprès des personnes âgées qui en auraient eu besoin, les personnes isolées, affaiblies, chez qui j'ai créé un espoir. Je n'ai pas réussi, j'en suis malheureux. Mes excuses auprès des membres de l'association MARPA du Vuache qui ont travaillé avec conviction et professionnalisme. M'excuser auprès de tous, pour l'argent de la commune engagé pour rien.

Que puisse un jour, le temps me donner raison et se souvenir du travail accompli.

Frédéric Budan, Maire de Vulbens.

Quand Annecy rejoint Vulbens!

Il était une fois, dans un royaume pas si lointain, une jeune Essonnienne du nom d'Annecy LABORDE qui décida de quitter sa contrée urbaine afin de rejoindre l'être aimé vers un paysage plus en relief. La légende raconte que son prénom ne lui vient pas de la ville d'Annecy, mais de sa grand-mère réunionnaise, Marie-Annecy.

Par un beau matin ensoleillé, elle se rendit sur la commune enneigée de Sergy, afin d'y débuter une nouvelle page qui durera deux ans. Celle d'agent administratif au sein de la Mairie. Elle y apprend tout son savoir en matière d'urbanisme, d'état civil et d'élections.

Passionnée de pâtisserie, elle mit sa carrière de secrétaire entre parenthèse afin de se consacrer à sa passion et à son petit garçon.

Or, voilà qu'un jour elle fut appelée à venir renforcer temporairement l'équipe de la Mairie de Chênex, pour ensuite être invitée à rejoindre la Mairie de Vulbens. Elle y prit le flambeau de Sylvie DUPARC, qui pendant 35 ans a su accueillir et écouter les habitants de la commune.

Depuis le 22 janvier 2019, Annecy reçoit les Vulbensoises et les Vulbensois. Son affection pour les langues lui permet de vous accueillir en anglais ainsi qu'en langue des signes française car elle en possède quelques notions acquises à l'association « Signe des Mains » à Annecy.

Très heureuse d'avoir rejoint la sympathique équipe de Vulbens, elle sera ravie de vous aider dans vos démarches administratives.



Le site internet de la commune de Vulbens fête ses 10 ans !



Lors de la mandature 2008-2014, la commune, par l'intermédiaire de la commission information, en charge de la rédaction des « Nouvelles de Vulbens et des bulletins municipaux » a voulu mettre l'accent sur l'importance de la diffusion de l'information aux habitants.

C'est pourquoi l'idée de mettre en place un site internet sur la commune a été émise, l'informatique étant un outil prisé de nos jours. Les membres de la commission information ont été chargés de réfléchir à cette mise en place et ainsi prospecter les différentes possibilités pour cette réalisation. Le défi paraissait compliqué sans aide : des prestataires extérieurs proposait en des tarifs allant de 1 000 € à 5 000€.

Dans l'équipe municipale, Ahmed Mouzaoui, conseiller et informaticien, nous a soumis l'idée de construire notre propre site web à partir d'un hébergeur qui met à notre disposition une trame que nous alimentons par les informations nécessaires aux habitants.

Cette possibilité avait un coût initial modeste de 100€ et un hébergement annuel de 24 €. Alors, avec son aide précieuse et compétente, les membres de la commission (Suzanne Benoit, Micheline Barozier, Sylvie Melconian, Floriane Muhlematter) ont relevé le défi et se sont mises au travail.

Le premier acte s'est d'abord réalisé sur le papier : plan, liste des rubriques, des infos à faire figurer, collections de tous les documents utiles, avis du Conseil, photos, témoignages historiques etc....7 mois de travail, sans compter la familiarisation aux nouvelles techniques...

Puis, petit à petit, le site a pris forme et il a été dévoilé le 12 janvier 2010 lors de la cérémonie des vœux du Maire.

Cela a permis de présenter notre commune, sa situation au sein du Genevois, ses attraits, son histoire, son passé, son évolution, sans oublier tout ce qui est utile à la vie de citoyen. Vous retrouvez également toutes les informations municipales.

La question de la mise à jour du site a été évoquée très rapidement car les informations sont nombreuses et il n'est rien de pire qu'un site pas réactif. C'est sans compter avec Suzanne et ensuite Micheline qui se sont investies chaque semaine pour les mises à jours. Au vu des statistiques, nous savons que le site est très fréquenté.

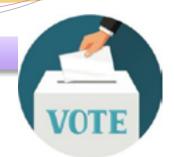
Nous pouvons adresser <u>un grand merci à Ahmed et à l'ensemble de la commission information</u> pour tout le travail effectué. Un merci tout particulier à Micheline Barozier pour son investissement tous les lundis pour mettre le site à jour .

Election Municipale: Le 15 mars 2020

Depuis la loi du 17 mai 2013, le scrutin de liste, jusqu'alors réservé aux communes de 3500 habitants et plus, s'applique désormais à partir de 1000 habitants. Le scrutin est proportionnel, de liste, à deux tours avec prime majoritaire accordée à la liste arrivée en tête (art. L260s. du code électoral).

Les listes doivent être complètes, sans modification de l'ordre de présentation. Le panachage rend le vote nul.





Pour voter, il est <u>obligatoire</u> de se présenter au bureau de vote **avec une pièce d'identité.**Le bureau de vote se trouve en Mairie, salle du Conseil, de 8h à 18h.

Article R 60 du code électoral :

Les électeurs des communes de 1000 habitants et plus doivent présenter au président du bureau, au moment du vote, en même temps que la carte électorale ou l'attestation d'inscription en tenant lieu, un titre d'identité; la liste des titres valables est établie par arrêté du ministre de l'intérieur. Les assesseurs sont associés, sur leur demande, à ce contrôle d'identité.

Article L 62 du code électoral :

A son entrée dans la salle du scrutin, l'électeur, après avoir fait constater son identité suivant les règles et usages établis ou après avoir fait la preuve de son droit de voter par la production d'une décision du juge du tribunal d'instance ordonnant son inscription ou d'un arrêt de la Cour de cassation annulant un jugement qui aurait prononcé sa radiation, prend, lui-même, une enveloppe.

Sans quitter la salle du scrutin, il doit se rendre isolément dans la partie de la salle aménagée pour le soustraire aux regards pendant qu'il met son bulletin dans l'enveloppe ; il fait ensuite constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe ; le président le constate sans toucher l'enveloppe, que l'électeur introduit lui-même dans l'urne.

Article 1 de l'arrêté du 16 novembre 2018 pris en application des articles R. 5, R. 6 et R. 60 du code électoral

Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité sont les suivants :

- ■Carte nationale d'identité ou Passeport
- Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat
- ■Carte vitale avec photographie
- Carte du combattant avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- ■Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie
- ■Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- ■Permis de conduire sécurisé conforme au format « Union européenne »
- ■Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
- ■Récépissé valant justification de l'identité

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans.

Vie Communale

Fête automnale

Samedi 19 octobre, « Vulbens en fête » organisait la fête automnale dans l'arrière cour de la mairie. Malgré une météo peu clémente, de nombreux courageux avaient fait le déplacement pour venir déguster le jus de pomme, les diots ou les beignets aux pommes. Sous des habits de fortune, les garçons ont broyé les pommes et fait cuire les châtaignes. Les filles quant à elles s'affairaient autour des pâtisseries « maison », au son d'une petite ambiance musicale qui a réchauffé le cœur des gens. Merci d'avoir bravé les intempéries pour venir nous faire un petit coucou!



Le 11 Novembre

Comme dans toute la France, sous un ciel mitigé, en présence des Maires des communes de Chevrier et Vulbens, des conseillers municipaux, des anciens d'AFN, de nombreux habitants et des enfants des écoles de Chevrier et Vulbens a eu lieu la commémoration de l'Armistice du 11 Novembre 1918 devant le Monument aux Morts.

Ce fut l'occasion d'évoquer le souvenir de ces valeureux soldats appelés les « poilus » qui ont sacrifiés leur vie pour défendre la Patrie et la Liberté.

Devant une assemblée très attentive, afin de marquer la collaboration des 2 communes et le « mieux vivre ensemble », les deux Maires se sont exprimés conjointement. Ils ont rappelé l'horreur de ce conflit qui a bouleversé l'Europe et engendré la mort de 1 697 800 personnes dont 300 000 civils. Il a laissé un pays ruiné.

Malheureusement, depuis, de nombreux autres terrains de conflits ont vu la mort de nombreux soldats engagés à l'extérieur de nos frontières : ce fut l'occasion de leur rendre aussi hommage, leurs noms ont été égrenés un a un. Un monument a été érigé en leur mémoire à Paris.

Le Président des anciens d'AFN a pris la parole pour rappeler le lourd tribu payé par la France, le courage et l'abnégation de ces défenseurs de la Patrie. Puis une gerbe a été déposée au pied du Monument et une minute de silence a été observée. La Marseillaise a retenti, entonnée par toute l'assemblée. Les enfants des écoles ont participé à cet hommage en chantant « Enfant de paix » puis chacun leur tour en lisant des extraits très émouvants de lettres de soldats envoyées à leur famille depuis le front.

Le traditionnel chant des « Allobroges » a mis fin à cette manifestation et le verre de l'amitié a été offert.





« Maurice Gross et son fils Philippe, Lieutenant colonel, venu décorer Monsieur Ballet ancien d'AFN à Valleiry »



Fête de Noël



Pour clôturer la fin de l'année, le 14 décembre dernier, les enfants ont présenté des chants à leurs familles suivi d'un marché de Noël abondé d'objets fait par les petites mains.

Les enfants ont pu participer à divers ateliers, bricolage, cuisine, décoration encadrés par des parents.

Le lutin a fait son retour pour achever cette belle journée.

Un grand merci aux enseignants, aux membres de l'APE et aux parents bénévoles pour l'organisation.



Le déneigement

Le déneigement des voies publiques est assuré par les employés communaux et par les services du département. Le déneigement des voies privées est de la responsabilité du propriétaire ou du syndicat de copropriété, le cas échéant.

Afin d'ouvrir un passage jusqu'à la chaussée, il incombe aux riverains et aux commerçants de déneiger et de traiter la glace sur le trottoir devant leurs entrées privées.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de jeter ou de déposer de la neige ou de la glace venant d'un terrain privé sur les voies publiques. Pensez également à déneiger devant votre boîte aux lettres afin que le facteur puisse y accéder.

Merci de garer correctement vos véhicules pour que le chasse-neige puisse passer.





Vous tenez dans vos mains le dernier bulletin municipal élaboré par la commission informations. Nous espérons que vous avez apprécié lire et feuilleter les nombreuses éditions («Les nouvelles de Vulbens» et les bulletins). Un grand merci à l'équipe de la commission et surtout à Micheline qui a été l'opératrice du site internet toutes les semaines. Floriane Muhlematter, Adjointe à la communication.

16

Vie Communale

Cérémonie des vœux

En ce 18 janvier 2020, les habitants de la commune de Vulbens ont été invités à la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire, un moment particulier car ce sont les derniers vœux que Frédéric Budan a prononcés. En effet, en cette année d'élections municipales, après 4 mandatures (Conseiller municipal, 1er adjoint et 2 mandats de Maire) il a décidé de céder la place.

Après avoir remercié et souhaité ses vœux à l'assistance présente, à savoir la population nombreuse, Christian Monteil, Président du Conseil départemental, la Gendarmerie, la Police intercommunale, les Pompiers, le Conseil municipal et les agents de la commune.

Il a raconté avec une grande émotion sa vie d'élu, son engagement, les responsabilités, les satisfactions du devoir accompli mais aussi les difficultés que cela entraine, en particulier au niveau familial. Il a rendu hommage à son épouse, qui a fait preuve de compréhension et de soutien pendant toutes ces années.

Il a ensuite donné la parole au Président du Conseil départemental qui, lui aussi, vit sa dernière mandature d'élu du Département. Il a insisté sur le fait qu'il faut que le Département perdure car c'est une institution de proximité très importante pour les communes, et au service des citoyens.

Le Maire a décidé de réserver une surprise plutôt que d'égrainer son bilan. Il a passé en revue sa vie d'élu au service des habitants sous forme de vidéo. Il a mis en valeur la commune de Vulbens, son haut niveau de services dont bénéficient les administrés et tous les projets réalisés durant ses 2 mandatures 2008-2014 et 2014-2020 (le groupe scolaire, la crèche, les ateliers municipaux, la mairie, l'installation d'un médecin, des commerces de proximité, les habitations permettant aux jeunes de devenir propriétaires et ainsi rester dans la commune etc..) et toutes les améliorations réalisées dans bien des domaines.

Il a aussi évoqué les projets d'avenir déjà en cours (la Maison de Santé située sur Valleiry et le collège du Vuache implanté sur Vulbens).

Il a ensuite donné la parole à quelques élus d'autres communes qui ont spécifiés pour eux ce que représente le fait d'être élu maire d'une commune.

Puis vinrent la remise des dictionnaires aux élèves de CM2 et l'invitation au verre de l'amitié pour partager la galette des rois et clôturer cette soirée pleine d'émotion.





Etat-Civil

BIENVENUE aux nouveaux nés ... *

24 janvier Rose, fille de Richard TÉTAZ et d'Aude MILLIET

7 mars Léopold, fils de Thomas RIFFAUT et de Chloé PORCHET
 12 mai Hanaé, fille de Julio PALOMARÉS et de Martine ANDRÉ

16 juin Samuel, fils de Jean-Philippe RODRIGUEZ et de Stéphanie PARNIN

06 août Noam, fils de Julien PROSIC et de Florine LEMPEREUR

16 août Samuel, fils de Franck COLLION et de Sarah HONG

16 septembre Tiago, fils de Flavio AREIAS CASTELA et d'Annabelle GUILLET

07 novembre Léo, fils d'Alexandre MUSTER et d'Annabelle DERONZIER

28 novembre Louison, fille de Raphaël MARTIN et de Marion MOUGEL

3 décembre Charly, fils de Jean-Daniel DUBOSSON et de Cathelyne BELLEVILLE

*Figure le nom des personnes ou de leurs ayants-droits ayant répondu à la demande d'autorisation

Ils se sont dit OUI ...

08 juin Florent BARRÉ et Victoria BUDAN

07 septembre Tom SERVAIS et Christel BERTHEUX

26 octobre Benoît ROBERT et Audrey DUPERRIER

En 2019
14 naissances
dont
1 insolite ...

Naissance insolite à Vulbens, sur la route de Faramaz !

Le 3 septembre 2019, les parents habitant la Commune de Péron (Ain) n'ont pu arriver jusqu'à l'Hôpital de St Julien ... Judith a poussé son premier cri au bord de la route de Faramaz!

La famille se porte à merveille malgré des émotions très fortes ce jour là!

Nous leur souhaitons tous nos vœux de bonheur pour cet heureux événement.

et 8 PACS





Rencontre des aînés de Chevrier et Vulbens



Tous les derniers jeudis du mois, de 14h à 17h, les aînés se retrouvent pour jouer, échanger, simplement passer un bon moment.

Prochain rendez-vous:

jeudi 27 février 2020 Maison des Sœurs

Si des personnes sont intéressées, vous pouvez contacter la Mairie au 04 50 04 35 77.

Téléalarme74

La Téléalarme est un système de sécurité destiné aux personnes âgées ou personnes handicapées, qui leur permet de solliciter 7 jours sur 7 et 24h/24, une aide adaptée à toute situation.

+ d'infos : Téléalarme 74 39 avenue de la Plaine 74000 Annecy Tél : 04.50.33.20.60 ou 04.50.22.76.48 telealarme74@hautesavoie.fr

Brochure en mairie



Centre d'Examens de Santé d'Annecy

Le Centre d'Examens de Santé offre la possibilité de faire un bilan de santé gratuit.

Le bilan de santé est réalisé par une équipe de professionnels de santé : infirmières, médecins, dentistes, secrétaires médicales.

Les examens sont personnalisés en fonction de l'âge, des facteurs de risque, de l'histoire médicale (examen clinique, examen biologique, test de l'audition, la vision, le souffle, le cœur,...).

C'est également un moment d'échanges lors de l'entretien confidentiel pour parler d'un problème de santé préoccupant..

Les rendez-vous peuvent être pris directement sur :

•Doctolib: https://www.doctolib.fr/centre-examens-de-sante/annecy/centre-d-examens-de-sante-ces-cpam-annecy-74

•Par mail à ces.cpam-annecy@assurance-maladie.fr

•Par téléphone au : 04 57 09 50 29



Rencontre aidants

Famille le plus souvent, mais également voisins, amis, les aidants prennent soin au quotidien de leur parent âgé ou handicapé et l'assistent parfois en permanence, tout en lui apportant un soutien moral essentiel. C'est une tâche souvent lourde et difficile, qui mobilise beaucoup de temps et d'énergie et demande de la vigilance, des efforts physiques et psychologiques, pouvant les fragiliser physiquement et moralement.

D'où la nécessité de leur apporter soutien et accompagnement pour rompre leur isolement et prévenir leur fatigue physique et morale en leur permettant un répit.

Plusieurs dispositifs existent pour contribuer à soutenir les aidants, par exemple :

- une offre de places en <u>accueil de jour et hébergement temporaire</u> où la personne dépendante peut être accueillie, l'aidant pouvant ainsi se faire relayer ponctuellement ;
- -des groupes de parole ou des conférences et forums thématiques qui permettent aux aidants de se rencontrer, d'échanger sur leurs difficultés communes et de conserver un lien social

Retrouvez tous les programmes des animations pour les aidants en mairie de Vulbens.

Rencontre d'endurance

Après s'être entraînés tout au long de la première période de l'année scolaire, pour terminer le "cycle endurance", tous les enfants de l'école, de la GS au CM2, soit 178 enfants, se sont retrouvés, le lundi 14 octobre, près de l'agorespace à côté des ateliers municipaux pour une après-midi course. C'est sous le soleil que les départs se sont succédés, niveau par niveau. Certains couraient. D'autres encourageaient.

Les GS ont couru pendant 5 minutes, les plus grands 15 minutes. L'itinéraire avait été balisé tous les 100 mètres pour permettre à chacun de connaître la distance parcourue.

Un goûter (pomme et chocolat) a été servi après la course, ainsi que de la tisane. Chacun ayant bien couru a reçu un diplôme. Un grand merci aux services techniques de la commune pour la mise en sécurité des lieux.

Un grand merci au papa qui a aidé au balisage, au bon déroulement de l'après-midi et géré toutes les courses ; et un grand merci aux parents et grands-parents pour leur présence et leur aide précieuse auprès des enfants, le long du parcours ou pour servir le goûter.





Les services périscolaires

La Trésorerie de Saint-Julien-en-Genevois nous incite à vous proposer d'opter **pour le prélèvement automatique** concernant le règlement de vos factures des services périscolaires.

Si vous désirez opter pour ce moyen de paiement, merci de contacter la Mairie au 04.50.04.35.77.



Pour renforcer son équipe, la Mairie recherche une personne pour la surveillance de la cantine entre 11h45 et 13h45.

+ d'infos: 04.50.04.35.77











Pour les enfants nés en 2017 et les nouveaux arrivants, les inscriptions scolaires auront lieu en mairie

Du 31 mars au 9 avril 2020 inclus,

aux heures de permanence du secrétariat.

Mardi : 7h30-17h00 Jeudi : 14h00-19h00

Merci de vous munir des pièces suivantes :

- ✓ Livret de famille
- ✓ Carnet de santé de votre (vos) enfant(s)
- ✓ Attestation de votre quotient familial
- ✓ Un RIB si vous optez pour le prélèvement automatique



20 ÈME RAID AMAZONES DU 11 AU 20 OCTOBRE AU VIETNAM : UNE EXPÉRIENCE UNIQUE & BOULEVERSANTE

Gaëlle Duperrier, Présidente de la section Williams France Rhône-Alpes qui siège à Vulbens et son amie Emmanuelle sont de retour depuis 1 mois de leur périple au Vietnam.

Toujours en train de surfer sur la vague de cette énergie positive, elles reconnaissent avoir vécu une expérience unique et bouleversante lors cette semaine en tant qu'Amazones. Gaëlle revient sur leur expérience :

« On le savait, le Vietnam portait bien son nom, cela voulait déjà dire que ce raid serait riche, difficile et cela sans compter les conditions climatiques qui sont venues relever le niveau! Beaucoup de pluie (les restes du typhon du Japon, de la chaleur et de l'humidité). Un rythme soutenu, des nuits de 3 heures, un planning chargé car le format de ce raid était de 5 jours au lieu de 6, des paysages plus somptueux les uns que les autres. ... UNE AVENTURE HUMAINE ET HUMANISTE.

Nous avons tout au long des épreuves, traversé des villages où les autochtones nous accueillaient à bras ouverts, des villages où les touristes ne vont jamais et où les enfants des écoles sortaient pour nous taper dans les mains... des kilomètres parcourus sans même les sentir tellement nous étions captivées par la beauté des paysages ; la dopamine, l'adrénaline et l'endorphine étaient bien présentes pour nous amener à chaque fois sur la ligne d'arrivée. La fatigue s'est très peu faite sentir. Nous étions là pour relever un défi, un challenge au profit et surtout à l'image de nos Williams, nous avons accompli notre pari ! Au-delà du résultat, 33ème sur 94 avec de très bons résultats en course à pied moins en canoë (notre bête noire) ; une communication s'est faite autour du syndrome de Williams : un coup de projecteur et c'est cela que nous étions venues chercher!

Au-delà de notre team, ce raid 100 % féminin et sportif, ce sont ces 314 femmes qui forment une seule équipe! Une semaine chargée en émotions accompagnée de rires, de pleurs, de partage et pour certaines de blessures mais une chose est sûre mesdames, il ne faut jamais rien lâcher et croire en soi pour aller au bout! Une belle leçon de vie pour des milliers de femmes qui doutent encore de leurs capacités ».

Un projet de 7 mois se clôture. On pourrait déjà se demander quel sera le prochain mais pour l'instant il faut savoir savourer celui-là et avec une grande fierté d'avoir rempli le contrat!

Merci à tous de nous avoir accompagné ; une ferveur, un engouement se sont créés tout au long de la semaine, avec des messages d'encouragements arrivant depuis la France de plus en plus nombreux... waouh, tant d'émotions à partager !

Merci à nos sponsors, nos donateurs et les bénévoles qui ont œuvré à la réussite de ce projet... ». C'est plus de 6 000€ qui seront reversés à l'association Williams France Rhône-Alpes pour poursuivre nos actions notamment au niveau de la recherche. Gaëlle Duperrier

http://www.williams-france.org/











Nouvelle directrice à la MFR

Florence Meynier, 40 ans, vient de prendre la direction de la MFR de Vulbens. Elle arrive de la MFR d'Annecy ou elle a débuté comme animatrice culturelle et documentaliste pour terminer responsable de la 2^{nde} générale et technologique en alternance. Encouragée par son ancienne directrice, elle a suivi une formation pour devenir directrice de MFR.

Florence a postulé à Vulbens parce que c'est une maison à taille humaine, avec une équipe dynamique et un rôle important à jouer au niveau du territoire. Pour elle, les formations en alternance et en apprentissage en particulier sont l'avenir de notre système éducatif et répondent à un réel besoin non seulement des entreprises, mais aussi des jeunes. Les MFR sont, en ce sens, des tremplins qui permettent à de nombreux jeunes et adultes en reconversion de trouver leur voie, développer leurs talents et surtout donner un sens à leurs projets.



La MFR: Maison Familiale et Rurale

Après 5 ans passés en tant que Président de la MFR de Vulbens, Florent Benoit a décidé de passer la main pour se concentrer sur de nouveaux projets.

« Je remercie chacune et chacun des membres du conseil d'administration et de l'équipe de la Maison Familiale pour son travail collaboratif et efficace. Ce fut un véritable plaisir et une aventure humaine.

Je pars l'esprit serein après un travail immense réalisé dans le but de redresser financièrement et pérenniser la structure tout en la rendant plus attractive.»

Maryse Baudet, commerçante a Annemasse (boutique Cristalline) lui succédera à compter du 1^{er} janvier 2020.

Nous leurs souhaitons pleine réussite dans leurs projets.



La remise des diplômes



Portes ouvertes MFR
Samedi 14 mars 2020
Mercredis 8 avril,
13 mai et 10 juin 2020
9h à 17h

A la recherche d'une location pour vos événements ...

Location « la Mauricienne »

La salle paroissiale « la Mauricienne » à côté de la Poste, est à votre disposition pour les goûters d'anniversaire de vos enfants ou pour d'autres réunions. Capacité : **30 à 40 personnes.**

La location peut se faire à la journée ou à la demi journée.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Xavier BAILLOUX au 04 50 04 25 45 ou Louis BUET au 04 50 04 37 80.

Vie Associative

Université Populaire du Vuache / Assemblée Générale



L'Université Populaire du Vuache au Salève a tenu son assemblée générale à Vulbens, salle de la Mauricienne, le 29 novembre 2019 en présence d'environ vingt-sept personnes. Plusieurs excusés, notamment Mme le Maire de Chevrier, Mme Ginet, l'association Apollon74.

Martine Thomas, Présidente, a souhaité la bienvenue aux participants et remercié Louis Caul-Futy, fondateur des Universités Populaires de Haute-Savoie, pour sa présence à l'assemblée, ainsi que Mme Dominique Michoud, représentant la MJC de Viry, M. Tymruk et Mme Vérité, la MJC/Maison des Habitants/Centre Social de Saint-Julien, Jocelyne Selli, la MJC du Vuache, Gilles Degenève adjoint au Maire de Vulbens, Giovanna Vandoni conseillère municipale de Valleiry et Evelyne Clerc, conseillère municipale de Chevrier.

Dans son rapport moral, la Présidente a insisté sur la notion d'éducation populaire, qui soutient toutes les activités de l'association. Complément des structures éducatives traditionnelles, le but de l'éducation populaire est de permettre à chacun de développer ses capacités de réflexion, de débat, d'écoute, enfin de trouver toute sa place dans la société.

Le rapport d'activités a permis à chaque responsable de présenter les actions engagées pendant l'année, les animateurs ou simples participants à ces activités complétant ou commentant les divers événements de façon spontanée et constructive.

On a évoqué en particulier l'initiative « info-jeunes » pour les 9-12 ans lancée pour répondre à une demande, d'une part de connaissance notamment scientifique, d'autre part au besoin d'un « espace de parole » pour exprimer des besoins. Martine Rottoli a rappelé sa propre expérience, le café-info, dans le cadre de la MJC. Malgré une présence très réduite à la seconde séance, l'initiative est à poursuivre tout en la retravaillant.

L'expérience acquise ces dernières années dans les cafés, philo et citoyen, a permis l'organisation rapide de deux « grands débats » sur des thèmes proposés dans le cadre du grand débat national, en plus des rencontres régulières. Le volet Parentalité a proposé six soirées d'information et débat, avec des assistances très variées dépendant beaucoup de la notoriété des intervenantes. Une discussion est en cours entre les différentes structures du collectif pour élaborer une charte de partenariat.

Le Festival du Film Vert s'est encore élargi à des communes voisines et le nombre de projections s'est accru.

Et toujours, une petite équipe voyage dans le temps et l'espace avec le Livre du Mois.

Des conférences variées ouvrent l'horizon sur des questions scientifiques ou techniques, alors que la traditionnelle sortie botanique incite ses participants à observer tout près du sol. La sortie géologie a été reportée en septembre, il en sera donc fait mention l'an prochain.

Une particularité cette année : l'UP du Vuache a accueilli l'assemblée générale des UP de Haute-Savoie, c'était à Vulbens le 30 mars.

Louis Caul-Futy a souligné le caractère collectif de ce rapport d'activités, permettant des échanges nombreux et spontanés, illustrant ainsi le principe de l'éducation populaire.

Le trésorier Jean Marmilloud a présenté le rapport financier : un résultat comptable général négatif de 1181.80 euros, dû à un déficit du compte parentalité, les subventions attendues étant versées en fin d'année civile. Mais ce déficit est compensé par le report du solde de l'année précédente.

Les rapports moraux et financiers sont approuvés à l'unanimité.

Elections au Conseil d'Administration :

5 sortants : Martine Thomas, Christine Nicolet, Sophie Pernet, Bernard Gaud et Jean-Yves Thomas, qui veulent bien rester et sont réélus à l'unanimité.

L'ADMR Viry Vuache

Lors de son Conseil d'Administration du 26/06/2019, l'ADMR Viry-Vuache a procédé à une modification de la composition des membres de son Bureau et de son Conseil d'administration :

➤ Présidente : Mme BUSSAT Anne-Marie

>Vice-présidente / Trésorière : Mme TORNIER Anne-Marie

> Secrétaire statutaire : Mme VIGNA Solange

Erratum : Lors de la lettre « Les nouvelles de Vulbens » d'octobre 2019, une erreur s'est glissée dans l'extrait du Conseil municipal de juin 2019. Dans la partie Informations / Associations. il faut lire :

« La présidente Mme Duchêne et la vice-présidente Mme Droubay ont donné leur démission ... »

Les Associations ADMR de Viry-Vuache et d'Usses et Rhône envisagent, en partenariat, le déploiement du service de livraison de repas sur Vulbens dans les mois à venir.

Les repas proposés sont élaborés par l'entreprise Leztroy basée à Serrieres en Chautagne à base de produits frais et locaux.

Le coût de cette prestation à destination des personnes âgées ou en convalescence peut être pris en charge par le Conseil départemental, les caisses mutuelles ou de retraites, et bénéficier de réduction d'impôts.

Si vous êtes intéressé par ce service, merci de bien vouloir contacter l'ADMR au 04.50.04.86.45



AGENDA 2020

➤ Samedi 22 février :

Carnaval de l'école

➤ Dimanche 15 mars:

Elections municipales 1er tour 8h-18h à la Mairie de Vulbens

➤ Samedi 18 avril :

Vide puériculture par l'APE - Centre **ECLA**



OBJETS TROUVÉS / PERDUS

En possession d'un objet trouvé ou bien à la recherche d'un objet perdu? (Clés, portefeuilles, cartes, doudous ...)

N'hésitez pas à contacter la Mairie au 04.50.04.35.77 ou mairievulbens@orange.fr

Permanence impôts

Nouveauté du service des Impôts des particuliers d'Annemasse :

Accueil personnalisé sur rendez-vous LUNDI après-midi, MARDI après-midi et JEUDI après-midi de 13h30 à 16h00

A compter du 2 janvier 2020, un nouveau service d'accueil personnalisé sur rendez-vous, réservé aux demandes les plus complexes, sera mis en place au service des impôts des particuliers d'Annemasse.

Les démarches les plus simples (paiements, simples demandes de renseignement, remises de formulaire ...) pourront toujours s'effectuer au guichet, sans rendez-vous.

Pour bénéficier de cette réception personnalisée, les usagers particuliers sont invités à prendre rendez-vous :

- -Sur le site impots.gouv.fr (rubrique « contact »),
- -Ou par téléphone au 04.50.43.91.50
- -Ou au quichet d'Annemasse. 3 rue Marie Curie.

Prochaines collectes du don du sang:

- vendredi 3 avril
- vendredi 26 juin
- vendredi 28 août

DON DU SANG

De 16h30 à 19h30 Salle Albert Fol - Valleiry

Crottes, alors!

à tous rappelons Nous propriétaires de chiens que les déjections canines doivent être ramassées. Des sachets sont à votre disposition sur la commune.

Alors n'hésitez plus, servez-vous! Il n'y a rien de plus dégoutant que de marcher sur

« une MERDE de CHIEN »!







Attestation d'accueil Mise en place du timbre électronique

Un étranger, qui souhaite venir en France pour une visite privée ou familiale inférieure à 3 mois, doit présenter un justificatif d'hébergement. Ce document appelé *attestation d'accueil* est établi par la personne qui l'accueillera à son domicile lors du séjour en France. La demande est faite en mairie.

Depuis le 3 décembre 2018, il est possible de payer avec un timbre électronique. Le timbre papier n'est plus utilisable depuis le 31 décembre dernier en France métropolitaine (il restera utilisable en outre-mer).

L'achat du timbre électronique est possible depuis le site internet : timbres.impots.gouv.fr

+ d'infos : service-public.fr







A compter de janvier 2020, tous les lundis, un « burger truck » est installé sur le parking du Centre ECLA

Burger truck

Horaires: de 12h-14h et 18h30-21h30 N'hésitez pas à venir déguster des burgers originaux, uniquement réalisés avec des produits frais de saison!

L'achat éventuel de timbres fiscaux peut être également réalisé en ligne sur le site https://timbres.impots.gouv.fr

Recensement militaire

Le jeune doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit celui de l'anniversaire, en se présentant à la Mairie de son domicile, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille. Le jeune peut venir seul. Une attestation de recensement lui sera remise.

Nous rappelons que cette démarche est obligatoire et que de nombreuses administrations demandent cette attestation lors des examens scolaires et lors du passage du permis de conduire.

Centre du Service National de Varces BP08 - 38761 VARCES Cedex Tél : 04.56.85.74.00

Site: http://www.defense.gouv.fr

Email : csnvarces.jdc.fct@intradef.gouv.fr





Quelques conseils pratiques post-recensements

Vous venez de vous faire recenser à la Mairie de Vulbens! Voici quelques conseils à suivre pour faciliter la suite de votre parcours de citoyenneté.

- ✓Votre convocation pour la journée Défense et Citoyenneté interviendra 10 à 12 mois après le recensement s'il a bien été effectué à 16 ans.
- ✓Si vous ne portez pas le même nom que vos parents, vous devez mettre vos propres nom et prénom sur la boîte aux lettres.
- ✓ Enfin, vous devez impérativement faire part au Centre du Service National de Varces de tout changement d'adresse même si un suivi de courrier a été établi par les services postaux.

Macaron stick'air /vignette crit'air



La Suisse met en circulation le macaron stick'air dès le 15 janvier 2020. Une tolérance est toutefois prévue jusqu'au 30 mars 2020 pour l'adoption du macaron. Par conséguent, tous les véhicules frontaliers en cas de pollution seront **contrôlés.** La vignette française Crit'air sera valable pour le canton de Genève. Pensez à en faire la demande. A noter que la ville d'Annecy a déjà opté l'an dernier pour ce système : attention, la période de tolérance est terminée.



L'institution de la vignette Crit'Air s'inscrit dans le plan global de transition écologique des Pouvoirs publics. Ainsi, à l'occasion des pics de pollution, la réglementation routière des grandes villes prévoit un système dédié de restriction de circulation. La vignette Crit'Air est obligatoire pour tous véhicules à moteur, voitures, véhicules utilitaires, poids lourds, bus ou motos, et détenant une dérogation, à l'exception des engins de chantier et véhicules L'absence de vignette Crit'Air ou le port d'une vignette Crit'Air non correspondante seront sanctionnés par une amende fixée en fonction des différents types de véhicules à partir du 01.07.2017 :

- > 135 € pour les poids-lourds et les autocars (contravention de 4ème classe).
- >8 € pour les voitures particulières et les autres véhicules (contravention de 3ème classe).
- + d'infos : https://critairservice.fr

Ma déclaration frontalier

Ma commune, j'y vis, je m'y déclare.

« Vous êtes de nationalité suisse et résidez en France ? Déclarez-vous en 5 minutes ! Ainsi, vous soutenez votre commune de résidence, sans conséquence sur vos impôts. C'est simple, rapide et sans risques sur www.madeclarationfrontalier.fr. »



Frontaliers suisses ou binationaux Pensez à vous faire recenser... Votre commune compte sur vous !

Le recensement concerne les travailleurs frontaliers de nationalité suisse ou binationaux exerçant leur activité professionnelle dans le Canton de Genève.

Les fonds frontaliers sont nécessaires à la commune pour investir dans la création et l'entretien des équipements publics dont vous bénéficiez tous les jours, vous et votre famille.

Attention: Vous devez signaler tout changement d'adresse à l'Office Cantonal Genevois de la population.

Déclaration des frontaliers (A remplir par toutes les personnes majeures du foyer)					
Nom, prénom :					
Adresse:		74520 VULBENS			
Date et lieu de naissance :					
Nationalité :					
Téléphone :	Mail :				
Nom et adresse de l'employeur :					

Comme vous le savez depuis peu, ERDF a changé de nom pour Enedis. Ses sites web ont également changé : www.enedis.fr.

Information majeure : Ne pas confondre Enedis et EDF. Ces deux sociétés occupent deux fonctions différentes.

Enedis:

- ■Raccordement pour la 1ère mise en service de votre nouvelle habitation. Attention à bien effectuer votre Consuel avant de contacter Enedis (Voir démarche Consuel sur Kelwatt.fr)
- ■Dépannage d'urgence 24h/24 en cas d'intempérie dans votre secteur :

09 726 750 + N° département

■Changement de puissance compteur

Fournisseur d'énergie :

- Le fournisseur d'électricité est l'entreprise qui propose aux clients finaux un contrat d'abonnement pour bénéficier de l'électricité chez soi.
- •Changement d'adresse : la liste des démarches pour ne rien oublier, consultez la page du site selectra.info.

Eclairage public

L'éclairage public est éteint chaque nuit de

23h30 à 5h30.

par mesure d'économie, mais aussi pour limiter les pollutions lumineuses de l'environnement nocturne.

Le portail raccordement pour vous servir



Pour faciliter la prise en charge de votre demande de raccordement, Enedis met à votre disposition un portail à l'adresse suivante : https://connect-racco.enedis.fr/ via le navigateur Google Chrome ou Mozilla. Quel que soit votre projet, ce portail vous permet de créer un compte client et de suivre les différentes étapes de votre raccordement.

Qu'est-ce qu'un raccordement?

La prestation qui vous permet d'être physiquement alimenté par Enedis. Le raccordement se compose du branchement entre l'installation électrique intérieure du client et le réseau public de distribution et si nécessaire d'un renforcement ou d'une extension du réseau pour permettre le branchement.

Enedis-Connect

Démarches, contacts, outils... tous les services en ligne se trouvent sur le site : https://connect-racco.enedis.fr via le navigateur Google Chrome ou Mozilla (raccordement d'une habitation, d'un local professionnel, ou installation de production au réseau électrique...). Vous avez également la possibilité de solliciter la modification ou la suppression de branchement dans ce portail raccordement.



Votre raccordement en 4 étapes

1 La demande

Obtenez toutes les informations pour préparer votre dossier. (puissance souhaitée, date à laquelle je souhaite disposer de l'électricité, autorisation d'urbanisme, plans...)

2 La proposition

Sur la base d'un dossier complet comprenant un formulaire de demande et des documents complémentaires, Enedis vous fera une proposition.

3 Travaux

Les travaux seront réalisés suite à votre accord sur la proposition.

Mise en service

Une fois les travaux réalisés et toutes les conditions préalables remplies, vous pouvez faire votre demande de mise en service.

Relevés météorologiques 2019 - Hauteur de pluie en mm

Un grand MERCI à M. Maurice Gross, pour ces relevés mensuels!

janvier	février	mars	avril	mai	juin	Total
113	44	109	88	69	151	574
juillet	août	sept	oct	nov	déc	
84	81	39	154	252	295	1479

Transports publics: changements tarifaires

Avec l'arrivée du Léman Express dans la région du Grand Genève, la tarification transfrontalière impacte la tarification de la zone de la Communauté de communes du Genevois.

Les horaires des bus et des trains changent dès le 15 décembre 2019 afin d'optimiser les correspondances. Encore plus d'opportunités de laisser sa voiture pour utiliser les transports en commun! + d'infos sur : www.cc-genevois.fr



Nouveautés dès le 15 décembre 2019

La zone 84 devient la zone 230 : nouvelle offre tarifaire

Train TER:

- 3 allers-retours supplémentaires en semaine entre Bellegarde et Annemasse
- le billet de bus est désormais valable dans le train entre Saint-Julien et Valleiry (1,60€)

Nouvelle ligne 76 entre Viry (Eglise) et La Plaine

Horaires ajustés pour de meilleures correspondances :











d'infos : www.cc-genevois.fr et www.tpg.ch

Horaires et tarifs pour vos trajets transfrontaliers : lemanpass.com

La zone 84 devient la zone 230 : nouvelle offre tarifaire

zone 230

Billet unitaire 1,60 € (adulte) 34,00 € Abonnement mensuel (adulte) Abonnement annuel 306,00 € (adulte)

zones 230 + 10 (multizone)

Billet unitaire (adulte)	4,30 €
Abonnement mensuel (adulte)	96,00 €
Abonnement annuel (adulte)	748,50 €

Optez pour l'abonnement annuel :

simplifiez vos déplacements et profitez d'un tarif plus avantageux



our yous abonner,

- en agence tpg sur webshop.tpg.ch

Horaires et tarifs pour vos trajets transfrontaliers : lemanpass.com









Déchetterie

Une carte d'accès doit obligatoirement être présentée à l'entrée des déchetteries intercommunales de Neydens et Vulbens depuis le 4 février 2019.

1 seule carte pour accéder aux 2 déchetteries

L'accès aux déchetteries intercommunales de Neydens et Vulbens est réservé aux habitants et professionnels des 17 communes de la CCG. Pour faire la demande, rendez-vous sur www.cc-genevois.fr.

OBLIGATO WWW.CC-GENEVOIS.FR

Fermé le jeudi matin

Horaires de Vulbens

ÉTÉ de mars à octobre

Lundi, mardi, mercredi et vendredi:

9h - 12h et 14h - 18h Jeudi: 14h - 18h Samedi: 9h - 18h

HIVER de novembre à février

Lundi, mardi, mercredi et vendredi:

9h - 12h et 14h - 17h30 Jeudi: 14h - 17h30

Samedi: 9h - 17h30

Tél : 06.27.82.12.78







Bulles ou perles d'eau : Attention au danger en cas d'ingestion par des enfants !

Les autorités publiques alertent les parents et les personnes ayant la garde d'enfants sur les risques d'ingestion de billes, bulles, ou perles d'eau par les enfants, en particulier en bas âge (moins de 5 ans). Ces accidents peuvent être responsables de graves conséquences, parfois mortelles.

Les perles d'eau sont des perles translucides et vivement colorées qui ont la propriété de pouvoir absorber 400 fois leur poids en eau. Elles sont généralement utilisées comme articles de décoration.

Un cas mortel d'ingestion a été signalé dernièrement et plusieurs autres accidents sérieux ont été recensés, très majoritairement chez des enfants de moins de 5 ans. La Direction Générale de Santé (DGS), la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF), l'Agence Nationale de sécurité sanitaire de l(alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) se rapprochent des professionnels concernés, afin d'améliorer la sécurité des produits en cause et de prévenir de tels accidents.

L'ingestion des billes, bulles ou perles d'eau, en particulier lorsqu'elles sont avalées avant leur complète réhydratation, est très dangereuse pour les enfants.

➤ Quels sont les risques ? Les billes ingérées peuvent provoquer une occlusion intestinale, car elles peuvent fortement augmenter en volume plusieurs heures après l'ingestion. Les cas les plus graves peuvent nécessiter un acte chirurgical lourd et sont parfois mortels en l'absence de prise en charge. Comme tous les petits objets, elles peuvent aussi présenter des risques d'étouffement.

> Comment prévenir les risques d'ingestion?

Il convient de tenir strictement ces billes, bulles ou perles d'eau hors de portée des enfants, qui pourraient les confondre avec des bonbons et les avaler.

➤ Que faire en cas d'ingestion, même supposée ?

Appeler immédiatement un centre antipoison qui vous donnera les conseils médicaux et la conduite à tenir.

Pour trouver le Centre antipoison le plus proche : http://www.centres-antipoison.net/ En cas d'urgence, appeler le 15 ou 112.





Entretien des chaudières : quelles sont les règles ?

Les chaudières au fioul, au gaz, au bois, au charbon, multicombustibles et dont la puissance est comprise entre 4 et 400 kilowatts, doivent faire l'objet d'un entretien annuel. Il s'agit d'éviter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

L'entretien doit être effectué par un chauffagiste. À défaut d'entretien, le bailleur peut retenir le montant de l'entretien sur le dépôt de garantie. L'assureur peut refuser d'indemniser en cas de sinistre.



2020 : opération franco-suisse de gestion sédimentaire sur le Rhône

La gestion sédimentaire du Haut-Rhône a pour but de garantir la sécurité des populations riveraines du fleuve en limitant les risques d'inondations sur le territoire Genevois en cas de crues de l'Arve.

L'une des méthodes retenues consiste à abaisser partiellement tous les trois ou quatre ans le niveau d'eau du barrage de Verbois (CH) et de ses ouvrages avals (Chancy-Pougny), ainsi que du barrage de Génissiat (F). La dernière opération remonte à 2016.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du protocole relatif à la gestion sédimentaire des retenues hydroélectriques du Haut-Rhône signé en 2015 entre l'Etat français et la République et Canton de Genève.

Elles sont programmées en 2020 du 25 mai au 5 juin côté France et du 26 mai au 6 Juin côté Suisse. En cas de conditions hydrométéorologiques défavorables, les opérations pourraient être décalées dans le temps de 4 jours au maximum, avec une fin au plus tard le 10 juin 2020, conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 16/03/2016.

L'abaissement de Verbois, autrefois rapide et complet est depuis 2016 uniquement partiel afin d'assurer la protection de la faune et de la flore durant les opérations. Ce nouveau mode de gestion vise à concilier tous les enjeux de cette opération, qu'ils soient sociaux, économiques et environnementaux.

Les objectifs des opérations :

- ✓ Veiller au transit des sédiments vers l'aval, indispensable à la dynamique écologique du fleuve.
- ✓ Permettre l'exploitation normale des aménagements hydroélectriques en garantissant leur sécurité
- ✓ Garantir la sécurité des populations riveraines du fleuve en limitant les risques d'inondations en cas de crues.

Trois méthodes combinées pour une gestion sédimentaire dite mixte :

- ✓Tous les trois ou quatre ans, le niveau d'eau des barrages de Verbois, de Chancy-Pougny et de Génissiat est abaissé partiellement (2016, 2020).
- ✓ Des dragages ponctuels permettant d'évacuer les matériaux restants.
- ✓ L'accompagnement des crues de l'Arve, en favorisant dans le Rhône par des apports d'eau provenant du Léman

Durant les abaissements, l'accès aux parties dénoyées des retenues est interdit pour des raisons de sécurité. De même, la navigation, la baignade et les pratiques sportives (pêche, paddle, canoës, ...) sont interdites sur le Rhône entre la frontière suisse et la confluence du Rhône naturel et du canal de dérivation de l'aménagement de Sault-Brénaz. Les écluses d'Anglefort, de Brens et de Savières seront mises hors service.

Est également interdit la pratique de la pêche dans les tronçons de Rhône naturel pendant les opérations :

- ➤ de l'aménagement de Chautagne, depuis le barrage de Motz (73) jusqu'au pont de la Loi, à Culoz (01) et Ruffieux (73),
- > de l'aménagement de Belley, depuis le barrage de Lavours (01) jusqu'à la confluence entre le canal de dérivation et le vieux-Rhône à Virignin (01),
- ➤ de l'aménagement de Brégnier-Cordon, depuis le barrage de Champagneux (73) jusqu'à la confluence avec la rivière du Gland à Saint Benoît (01).

Néanmoins, des pêches de sauvegarde seront organisées en partenariat avec les fédérations départementales et les associations locales de pêche dans le cadre des mesures d'accompagnement des opérations, et en concertation avec les organisations scientifiques partenaires de l'opération.



Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV)



L'année 2019 a été riche pour le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) et nous vous proposons ici de détailler quelques moments forts de l'année.

> Travaux sur le chemin de la Molassière

Au cours du mois de février, l'entreprise J.-L. Rottoli a réalisé des travaux de réfection du chemin de la Molassière (itinéraire balisé reliant l'Eglise de Vulbens au hameau de « La Chavanne », puis à la boucle du « *Tour du Vuache* »), consistant à la création d'un fossé drainant et à la reprise des matériaux en place pour l'amélioration de l'assise du chemin.



> Formations à la taille et au greffage des arbres fruitiers

Comme chaque année, dans le cadre de leur programme pluriannuel de sauvegarde des vergers de plein vent (hautetige), le SIV et le Syndicat Mixte du Salève ont proposé plusieurs animations pour (ré) apprendre les techniques de taille et de greffage des arbres fruitiers.

Ainsi le 12 avril avait lieu à Vulbens une matinée de formation au greffage (à la Mairie), animée par Rémy Bazeau de l'association des Croqueurs de Pommes de Haute-Savoie, rassemblant 15 participants.

Puis l'après-midi était consacrée à la taille du verger communal, avec les enfants de l'école de Vulbens, animée par l'association d'éducation à l'environnement Apollon74



> 320 écoliers en balade dans la nature pour la Rando-Vuache 2019

Depuis trois ans, de nombreuses classes des écoles de notre territoire partent à la découverte de la riche nature du Pays du Vuache.

Après deux éditions sur le Sentier Nature du Vuache, la Rando Vuache 2019 avait lieu cette année sur la boucle « de Nant en Rhône », située sur le territoire des communes d'Éloise et de Clarafond-Arcine.

C'est Nathalie Schultz, directrice de l'école de Chevrier, qui a supervisé l'organisation de cette sortie scolaire. Un projet plus ambitieux que les années précédentes, répartis sur deux journées et avec 580 enfants inscrits, venant des écoles de l'ouest du territoire de la Communauté de Communes du Genevois et de Saint-Julien.

Si la deuxième journée a malheureusement dû être annulée à cause du mauvais temps, ce sont tout de même 320 enfants qui ont participé à la première randonnée, le mardi 4 juin 2019, en provenance des écoles de Chevrier, Vulbens, Dingyen-Vuache, Chênex et Saint-Julien-en-Genevois (Prés de la Fontaine). Trois parcours étaient proposés en fonction du niveau scolaire des enfants : CP/CE1, CE1/CE2 et CM1/CM2. Pour les plus courageux, le départ avait lieu à Arcine, puis direction Éloise par les crêtes de Trainant et le hameau de Fruitière. À Éloise, les enfants poursuivaient leur promenade pour rejoindre le superbe Pont de Grésin, qui franchit le Rhône entre Haute-Savoie et Ain.

Après une pause pique-nique bien méritée dans la fraicheur des sous-bois, vers 13h30, tous les enfants étaient rassemblés sur ce pont impressionnant pour effectuer une danse et un chant.

Au cours de la balade, dotée de 16 panneaux d'interprétation installés par le SIV, des intervenants étaient présents pour approfondir les explications. Accueillant les écoliers, ils ont notamment évoqué l'histoire du pont de Grésin ou des pertes du Rhône, les plantes indigènes dans l'artisanat traditionnel,



la vie des paysans d'autrefois, les quatre éléments au potager ou la lecture du paysage.

Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV)



Signatures officielles des contrats de territoire ENS Salève et Vuache

l'heure où les rapports du **GIEC** (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat) mettent en avant le risque important lié à la diminution de la biodiversité dans le monde, la signature officielle, vendredi 30 août à la Maison du Salève, des contrats de territoire espaces naturels sensibles (CTENS) Salève et Vuache prend un relief particulier. En effet, même si ces contrats « Salève-Genevois » et « Vuache Champagne Genevois » n'auront qu'une portée locale (le territoire du Grand Genève), ils n'en sont pas moins significatifs de l'engagement des élus français et suisses pour la préservation de la biodiversité et la protection de l'environnement.

A l'heure des discours, Antonio Hodgers, le président du Conseil d'Etat de Genève, Christian Monteil, le président du Conseil départemental, ou Jean-Marc Bassaget, le souspréfet de Saint-Julien, l'ont d'ailleurs bien rappelé, en insistant sur l'urgence d'agir concrètement face aux défis environnementaux. Quant à Pierre Cusin et Dominique Ernst, les présidents des syndicats du Salève et du Vuache, ils ont évoqué les nombreuses actions mises en œuvre par leurs structures depuis une vingtaine d'années et salué l'engagement fort du Département à leurs côtés.

Principalement financé par le Conseil départemental (un peu plus de 60% du coût total), ces CTENS déterminent la politique des syndicats du Salève et du Vuache pour les cinq ans à venir.

D'un montant de 775.000 euros, le CTENS « Vuache-Champagne-Genevois » est porté par le SIV, avec la Communauté de Communes du Genevois et le canton de Genève. Il concerne les onze communes du SIV et sept communes suisses de la Champagne genevoise.

Réunissant de nombreux partenaires dans le superbe cadre du jardin de la Maison du Salève, ces contrats de territoire ont été signés par 19 personnes représentant le Département, les deux syndicats, les communautés de communes, les communes et le canton de Genève.



Le Marais de l'Etournel

Parmi les actions phares du contrat, celle qui concerne le site de l'Etournel mérite une attention particulière.

Rappelons que sur la commune de Vulbens, la rive gauche du Rhône est inclue dans le périmètre du site Natura 2000 du "Marais de l'Etournel" (confondu avec celui de l'Arrêté Interpréfectoral de Protection de Biotope). Celui-ci bénéficie d'un Plan de Gestion / Document d'objectifs, élaboré et mis en œuvre par le Parc Naturel Régional (PNR) du Haut-Jura, gestionnaire du site.

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie a souhaité que la partie haut-savoyarde du marais soit labellisée « Espace Naturel Sensible » et qu'elle bénéficie d'opérations de valorisation, complémentaires à celles déjà réalisées dans le département de l'Ain.

Ainsi, il est envisagé de créer un observatoire de l'avifaune sur une parcelle communale située au lieu-dit « Au Borgey » (Vulbens), près du centre équestre de Collogny. Cet aménagement permettra d'accueillir le public et de lui présenter la diversité des oiseaux (sédentaires, de passage ou hivernants) présents sur le marais.

Parallèlement, le SIV s'intéressera également aux forêts riveraines du site (Collogny et Moissey) et aux coteaux situés au sud, afin d'évaluer le patrimoine naturel de ces milieux périphériques (diagnostic écologique) et de proposer d'éventuelles actions de gestion.



Vulbens / Chevrier : le 21 septembre c'était le World Clean Up Day du Vuache

Le World CleanUp Day c'est la journée mondiale de nettoyage de la planète, qui rassemble chaque année des millions de bénévoles motivés. Pour l'édition 2019, le samedi 21 septembre, le nombre de participants a connu une forte hausse, sans doute due à l'urgence de la situation, matérialisée par ce « sixième continent » de plastique qui dérive sur nos océans. En France comme dans le reste du monde, des dizaines de milliers d'opérations de nettoyage étaient réalisées.

Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV)



Du côté du Pays du Vuache, l'association Apollon74 et le Syndicat Intercommunal du Vuache avaient organisé le nettoyage de sites sur les communes de Chevrier et Vulbens (villages, bords de route, anciennes décharges, etc.), avec le soutien de la Communauté de Communes du Genevois, de la commune de Vulbens, du Sidéfage et de la Société des Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc.

Le matin, une cinquantaine de bénévoles venus de toute la région ont rejoint le parking du Centre Ecla, pour participer à cette opération. Armés de seaux et de gants, les bénévoles très motivés étaient heureux de savoir qu'au même moment, des Américains, des Argentins, des Australiens, des Tunisiens, des Coréens ou des Islandais nettoyaient aussi leur coin de nature.

Comme à l'habitude, cette triste « pêche » a été bonne, avec parmi les objets insolites récupérés, trois coffres-forts (ouverts et vides), une gazinière, un canapé, des pneus ou un porteski, sans compter quelques centaines de canettes et de bouteilles, ainsi que des milliers de mégots. En fin de matinée, un casse-croûte était offert par le SIV et l'ATMB pour remercier les participants et compter les tonnes de déchets retirées de la belle nature du Pays du Vuache.



> Phénoclim : la science, tout le monde participe !

En 2018, le SIV s'est engagé dans le programme scientifique « Phénoclim », qui invite les participants à mesurer l'impact du changement climatique sur la faune et la flore en montagne. En partenariat avec le CREA (Centre de Recherche sur les Ecosystèmes d'Altitude), une station a été mise en place dans le verger communal de Vulbens et permet d'évaluer les stades phénologiques chez le frêne et le noisetier.

Cet automne, un panneau « Attention chute de feuilles » a été installé à l'entrée du verger. Il a pour but d'inciter le promeneur à se rendre sur le site www.auxarbrescitoyens.phenoclim.org afin d'indiquer ses observations : couleur et état du feuillage d'un frêne.



Retrouvez toute l'actualité du Syndicat Intercommunal du Vuache sur notre site internet :

www.pays-du-vuache.fr

Agenda 21 et l'Association « Nos mémoires vives »



CONTO A STATE OF

Pour rendre plus audible la parole des aînés dans la vie du village, l'Agenda 21 et l'Association « Nos mémoires vives », (nosmémoiresvives.fr) souhaitent créer un recueil de mémoires qui s'adresse <u>aux personnes de plus de 70 ans,</u> natives ou non natives du village, de tout métier, hommes ou femmes et qui ont envie de partager leurs souvenirs, leurs anecdotes, leurs recettes, etc.

Vous serez peut-être sollicités pour prendre part à cette aventure dans les semaines qui viennent. Si vous avez des archives à partager, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : **Agenda21.vulbens@protonmail.com**

Ce projet est financé par la mairie, le Conseil départemental et la Fondation de France https://www.fondationdefrance.org/fr/personnes-agees.



Vie Culturelle

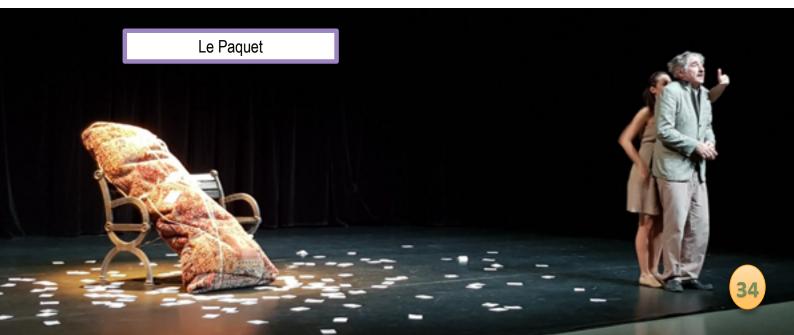
Festival « Seul en Scène »











Vie Culturelle

Princess Erika







Agenda MJC du Vuache

- ■Mercredi 18 mars de 11h00 à 15h30 Salle A. Fol Valleiry
- **CUMULO NIMBUS Spectacle jeune public**
- Les mardis et jeudis du mois de MARS

FESTIVAL DU FILM VERT

- + d'infos sur www.festivaldufilmvert.com
- ■Du 14 au 29 mars L'Etincelle

CARRE DE FEMMES

TROUPE DU VUACHE Théâtre-comédie

■Vendredi 17 avril à 20h30 - L'Etincelle

AUGUSTE WOOD Humour musical

■Vendredi 15 mai à 20h30 - L'Etincelle

LE MINISTERE DES INVENTAIRES Cirque Burlesque

CINEBUS tous les lundis à Vulbens



Retrouvez tout le programme sur www.mjcvuache.com



QUESTIONNAIRE SUR LA MJC DU VUACHE A DESTINATION DES HABITANTS DES 9 COMMUNES PARTENAIRES

En 2019, la NUC du Vuache fête ses 50 ans d'existence !

Acteur culturel et social majeur dans le Genevois, la MJC compte actuellement presque 2700 adhérents (soit 1500 familles) principalement des habitants de nos 9 communes partenaires (Chenex, Chevrier, Dingy en Vuache, Jonzier Epagny, Minzier, Savigny, Valleiry, Vers, Vulbens).

A la MÚC du Vuache, vous pouvez retrouver tout au long de la saison : des activités hebdomadaires, un accueil de loisirs 3-12 ans les mercredis et les vacances scolaires, une programmation de spectacles pour petits et grands, des ateliers de parentalité, des événements sportifs et des stages.

Et vous, connaissez vous la MJC du Vuache?

Que vous fréquentiez ou non la MJC, répondez au questionnaire qui suit et ainsi nous permettre de mieux cibler vos attentes.

Ce questionnaire est anonyme et ne vous prendra que quelques minutes! Merci de votre participation.

(Ch	siège de la MJC est site enex, Chevrier, Dingy saviez vous ?		nzier Epag					urs
pré	tant qu'habitant d'une férentiels aux activité saviez vous ?		res et aux			énéficiez de	tarifs	
	Indiquez votre cor	mmune d'hab	itation :					
	Connaissez vous la	MJC du Vua	che? 🗖	OUI		NON		
Si	vous avez répondu	ı OUI à la q	uestion I	<u>2 :</u>				
	 Etes-vous ou avez 	vous été adh	érent à la	MJC du Vuache	?			
		OUI		ИОИ				
	 Quel(s) secteur(s) 	avez vous fre	équenté à	la MJC ? (plusie	urs	choix possib	oles)	
	Activités hebdomadai Parentalité	res	☐ Accue	eil de loisirs s		□ Spect	tacles	
	 Comment êtes vou 	us informé de	nos actio	ns (activités, sp	ecta	acles, actua	lités)	
	Plaquette annuelle Newsletter Bulletin municipal de	□ Pa	l'accueil Inneau d'ai Ine	*		Site interne Presse Autre (préc		



MJC du Vuache - 20 route de Faramaz - 74520 Vulbens www.mjcvuache.com

Ent	 Donnez votre avis à la qualité o tourez la notation correspondante à 1 = pas satisfaisant / 2 = peu s 	
Act	tivités hebdomadaires	1234
Tar	ifs des activités hebdomadaires	1234
Špe	ectacles	1234
Tar	ifs des spectacles	1234
Sec	teur parentalité et enfance	1234
Tar	ifs du secteur parentalité et enfance	9 1234
Ěν	énements sportifs	1234
Sta	iges	1234
		oser de nouvelles activités, événements ou autre adultes, actions vers la parentalité, stages, camps :
••••		
••••		
Si	vous avez répondu NON à la	question 2 :
	- Pourquoi ?	
	Nouvel arrivant sur la commune Vous êtes adhérent dans d'autres as Autre (précisez) :	☐ Ne connaît pas la structure ssociations
	· Par quel(s) secteur(s) pourriez	vous être intéressé : (plusieurs choix possibles)
	Activités hebdomadaires Spectacles	□ Accueil de loisirs 3-12 ans □ Parentalité □ Stages
	 Par quel moyen d'information s spectacles, actualités) 	ouhaiteriez vous être informé de nos actions (activités,
	Support papier Newsletter reçue par mail Autre (précisez):	l'accueil
	. ,	structure telle que la MJC du Vuache (toutes les es !) :
••••		
••••		
Me soi		vouloir remettre ce questionnaire avant le 31/03/20
	 auprès de la MJC du Vuache (à l' 	tion (à l'accueil ou dans la boite aux lettres) l'accueil ou dans la boite aux lettres) sur <u>www.mjcvuache.com</u> et remplir ce questionnaire
Si	vous souhaitez apporter d'autres d	commentaires :

X

La maison du Salève

■Portrait d'hiver : Mercredi 26 février à 14h30, à la Maison du Salève, dès 6 ans

Faites appel à votre imagination ! A la manière d'Arcimboldo, célèbre peintre italien, vous inventerez votre portrait nature et créerez des peintures végétales.

8€ sur inscription, un adulte accompagnant obligatoire gratuit.

■Artiste des 4 saisons : Vendredi 28 février à 10h00 à la Maison du Salève, dès 3 ans

Rendez-vous pour une balade artistique et créative au cours de laquelle vous découvrirez le phénomène des quatre saisons. 6€ sur inscription, un adulte accompagnant obligatoire gratuit.

■Traces et indices d'animaux : Mercredi 04 mars à 14h30 à la Maison du Salève, dès 3 ans

Crottes d'animaux, noisettes grignotées, trous dans le sol ou plumes... Mais qui laisse tout ce bazar dans la nature ? 6€ sur inscription, un adulte accompagnant obligatoire gratuit.

■Atelier du géologue : Vendredi 06 mars à 14h30 à la Maison du Salève, dès 6 ans

Découvrez les mystères des fossiles et repartez avec votre moulage. Prêts pour un voyage dans le temps ?

6€ sur inscription, un adulte accompagnant obligatoire gratuit.

■Bienvenue le printemps : Mercredi 18 mars à 14h30 à la Maison du Salève. 3-8 ans

Les fleurs poussent, les bourgeons éclosent, il pleut... Observez ces différents phénomènes avec Horace, illustre scientifique qui vous transformera en petit météorologue.

6€ sur inscription, un adulte accompagnant obligatoire gratuit.

•Visite théâtralisée : Vendredi 17 avril à 19h à la Maison du Salève, pour tous

Venez écouter Marinette, habitante des lieux, vous conter son histoire! Places limitées 20 personnes

14€, comprend l'animation (30 minutes) + un apéro gourmand, sur inscription

■Balade nature et légendes : Mercredi 22 avril de 14h30, à la grotte du diable, Le Sappey, de 3 à 7 ans

Venez découvrir la forêt du Salève et la mystérieuse grotte du diable par le biais de ses histoires et légendes.

Gratuit, sur inscription. Un adulte accompagnant obligatoire. Animation gratuite initiée et soutenue par le Département de la Haute-Savoie dans le cadre de sa politique Espaces Naturels Sensibles

■Les murs ont des oreilles : Vendredi 24 avril à 10h à la Maison du Salève, dès 7 ans

Une visite ludique pour toute la famille avec des jeux et des ateliers sonores pour aborder l'architecture.

6€ sur inscription. Un adulte accompagnant obligatoire gratuit.

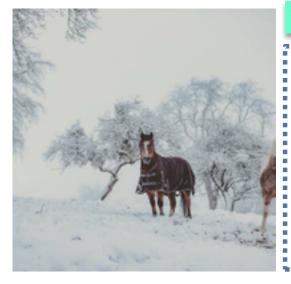
■Rallye nature : Vendredi 24 avril à 14h30, à la Maison du Salève, dès 6 ans

Attention... Prêt ? Partez ! Vous voilà en route pour relever le défi d'un rallye nature. Le parcours sera jalonné de petites épreuves amusantes et artistiques à réaliser en famille.

6€ sur inscription, un adulte accompagnant obligatoire gratuit.

A titre d'information, l' animation surlignée en jaune est + pour le public





Les Monts de Genève

Moteur! Action! Les Monts de Genève, un territoire en mouvement!

En 2020, pour vous et avec vous, on bouge, on découvre, on fourmille d'idées, le mouvement est partout.

2020, une année qui marque un nouveau dynamisme : 12 mois d'effervescence, 365 jours d'ébullition !

Retrouvez l'**agenda des manifestations** culturelles, sportives ou associatives entre Annecy et Genève, en Haute-Savoie sur **www.montsdegeneve.com**

Venez nous rencontrer dans la Région du Genevois :

Vitam, 500 route des Envignes 74160 Neydens +33 (0)4 50 04 71 63 – site : ot@montsdegeneve.com



NOS HORAIRES

Toute l'année : Du lundi au mercredi et samedi de 10h à 13h et de 14h à 18h Ouverture à 10h30 le mardi





Photos de couverture : Jacky Lachenal Photos des pages intérieures : Mairie de Vulbens, Syndicat Intercommunal du Vuache, MJC et APE les Jonquilles

Imprimé naturellement sur papier recyclé.

Villi® - www.imprimerie-villiere.com - T. +33 450 04 46 86 - F-74160 Beaumont



